



# Rapport des travaux sur le Conseil des Tunisiens à l'Étranger

par Itidel Barboura





# Sommaire

## Introduction

### I. Etudes comparées

### II. Contexte

### III. Synthèse détaillée des propositions (Partie 1)

#### Objectifs / Rôles / Missions / Commissions

1. Commission Communication – Actions culturelles et éducatives
2. Commission Économie – Investissement – Développement
3. Commission Juridique – Électorales – Entraide Judiciaire
4. Commission Scientifique pour un éventuel Observatoire des Tunisiens à l'Étranger
5. Commission pour le dialogue et l'amélioration des relations entre les TRE
6. Commission sur les projets de coopération internationale



# Sommaire

**IV. Synthèse des travaux des assises de l'immigration**

**V. Prérogatives au projet de loi pour le Conseil des Tunisiens à l'Étranger**

**VI. Résultats de l'enquête de juin/ juillet 2013**

**VII. Synthèse détaillée des propositions (Partie 2)**

- Introduction
- Missions / Attributions / Appellations
- Composition et Organisation
- Organe et Fonctionnement

**VIII. Feuille de route pour les prochaines étapes du projet**

**IX. Résumé de la consultation de la rencontre à Hammamet du 19 – 21.08.13**

**Sources bibliographiques et textes recueillis pour la rédaction du rapport**

**Abréviations utilisées**



# Introduction

- ✓ Durant les deux dernières années, plusieurs consultations multilatérales ont eu lieu en Tunisie et dans les différents pays de résidence des tunisiens à l'étranger sur le sujet de la coordination des efforts autour de cette importante thématique. Ces consultations se sont tenues entre les différents acteurs de la société civile tunisienne à l'étranger (Associations, Compétences, Comités, Collectifs, Fronts, etc.) d'une part et les responsables étatiques de la question de l'immigration tunisiennes (Ministère des Affaires Sociales, Ministère des Affaires Étrangères, Office des Tunisiens à l'Étranger OTE, Secrétariat d'Etat à l'immigration) d'autre part.



# Introduction

- ✓ Un projet inclusif de tous ces acteurs, pour la constitution d'un Haut Conseil des Tunisiens à l'Étranger a été souhaité et proposé afin que l'immigration des tunisiens soit encadrée et supportée dans son évolution et dans sa participation au développement du pays.
- ✓ Compte tenu des résultats déjà obtenus des consultations précédentes et qui ont produit des cahiers de doléances, des propositions et des travaux dans différents lieux de résidence, la tâche initiale sera d'intégrer ces résultats avec des informations plus détaillées en tenant compte des travaux réalisés dans les différentes zones consulaires.



# Introduction

- ✓ Cette étude présente les résultats des propositions faites par les tunisiens résident à l'étranger depuis 2011.
- ✓ Il est demandé à la société civile tunisienne de prendre connaissance des premiers éléments de la synthèse sans hésitez à réagir pour les enrichir ou les faire évoluer.
- ✓ Il serait souhaitable d'envisager prochainement de réduire le champs d'intervention de ce conseil à trois voire quatre volets et de déterminer les choix en fonction des services existants au sein de L'OTE, des services consulaires, du secrétariat d'Etat à l'immigration et du ministère des affaires étrangères.



# I. Etude comparée du Sujet



- ✓ Voici en appuis à notre projet, quelques éléments recueillis suite à une enquête comparative sur **les missions et les objectifs** de différents conseils à l'étranger.
- ✓ Ces informations pourraient nous apporter un éclairage sur notre projet du Conseil des Tunisiens à l'Étranger.





# L'expérience turque



- ❖ Avec les transformations de l'immigration turque, particulièrement la multiplication et **le rôle croissant des associations et l'émergence d'une élite issue de l'immigration**, bien installée et bien intégrée, l'Etat turque s'est orienté vers **une politique de mobilisation de sa diaspora**. Ces liens nouveaux de la Turquie avec sa diaspora **s'appuient sur la force du réseau associatif turque à l'étranger**. Les formes de mobilisation recensées à ce jour concernent essentiellement les acteurs économiques et financiers. Les efforts portent surtout sur la formation des groupes de pression à l'échelle européenne, par le biais des associations. Cela leur permet de réunir les intérêts nationaux, religieux, économiques et parfois ethniques pour bien les défendre auprès des diverses institutions locales et européennes.



# L'expérience indienne



- ❖ En Inde, l'Etat a mis en place depuis plusieurs années une politique volontariste de mobilisation de la diaspora indienne par la **constitution du « Comité National des Diasporas »**. Ce Comité a présenté plusieurs recommandations au gouvernement pour tirer profit du potentiel que représentent les compétences indiennes expatriées. Cette démarche s'est basée sur **la mise en place d'une base de données centrale des expatriés et le lancement de dispositifs d'accueil de chercheurs expatriés de hauts niveaux.**



# L'expérience roumaine



- ❖ En Roumanie, face au développement d'une dynamique transnationale chez les migrants roumains et **l'émergence de nouvelles formes d'action et de participation** des migrants par rapport à leur pays d'origine, l'Etat a compris que la présence de ses ressortissants à l'étranger, et notamment de ceux hautement qualifiés, représentent en fait une prolongation de son influence. D'où sa démarche de **mobiliser les ressources de la diaspora** et de renouer les liens avec les Roumains de l'étranger à travers la création d'espaces de rencontre et de participation. Un pas législatif a été franchi par **l'inclusion dans la constitution** roumaine de 1991, de l'article qui prévoit que « **l'Etat soutient le renforcement des liens avec les Roumains qui vivent en dehors des frontières du pays et agit pour la préservation, le développement et l'expression de leur identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse, avec le respect de la législation de l'Etat dont ils sont les citoyens** ».



# L'expérience italienne



- ❖ Le conseil général des Italiens de l'étranger est un **organe consultatif** représentant les citoyens italiens qui résident à l'étranger. Il constitue un **processus de développement et de participation à la vie politique** du pays par les communautés italiennes dans le monde. Son champs d'action est en étroite collaboration avec la direction générale de la **coopération et du développement**.

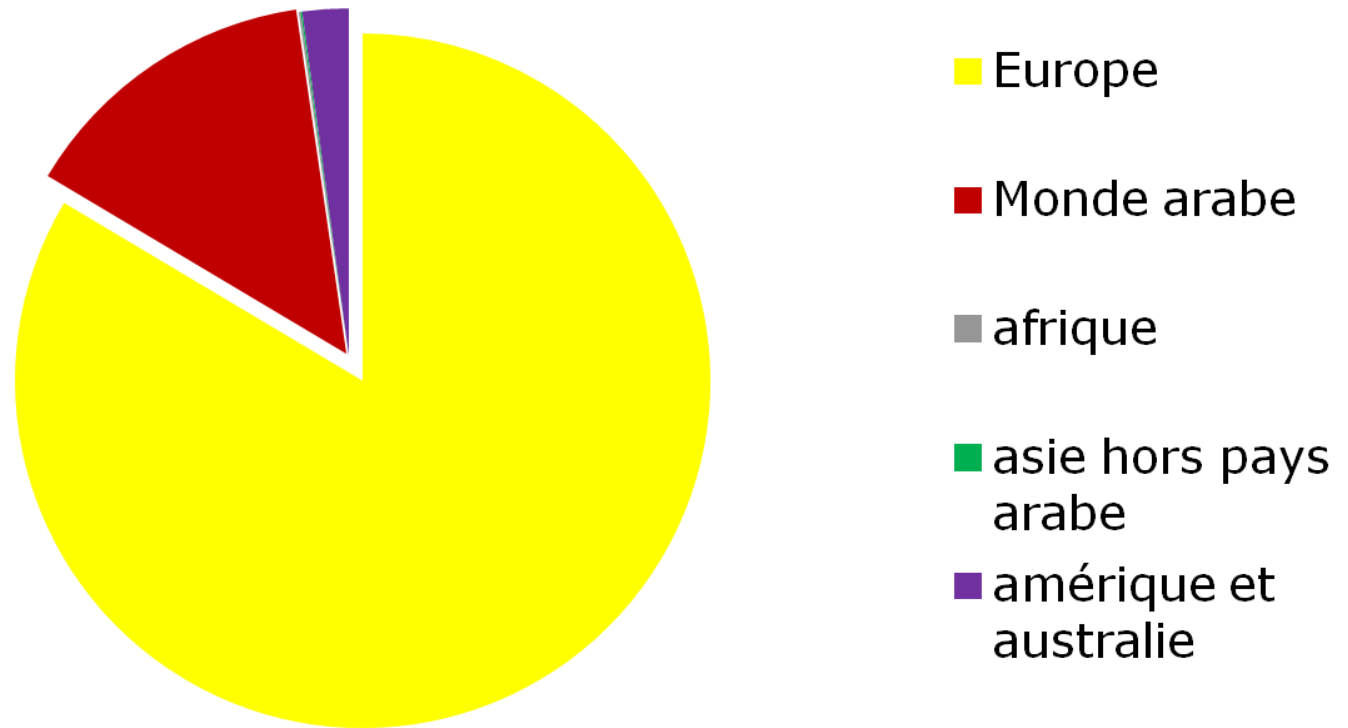


## II. Contexte



84% de TRE en Europe dont 52% en France

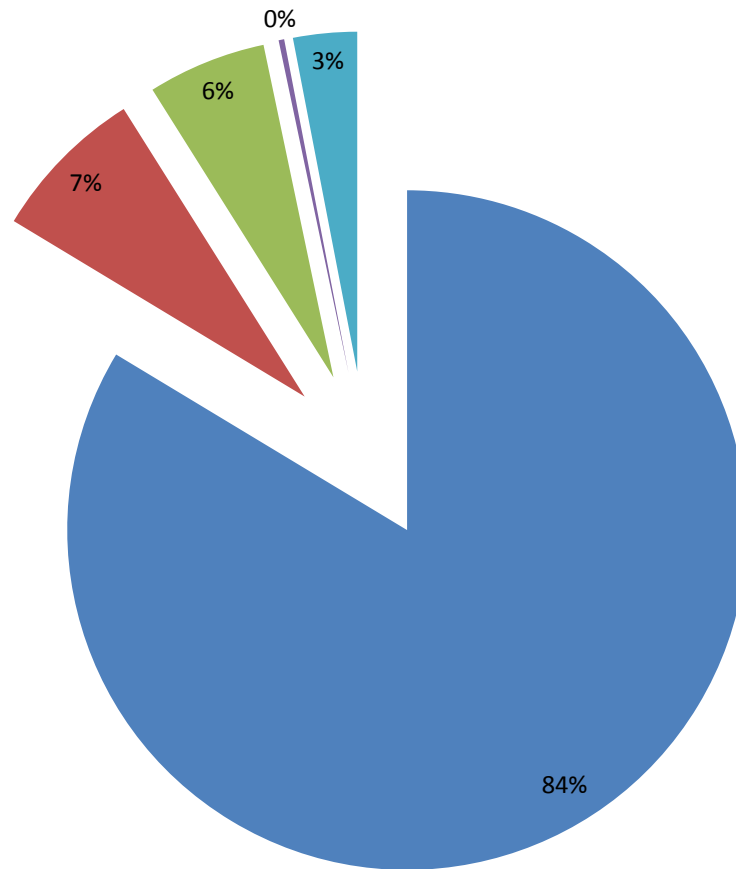
## Tunisiens vivant à l'étranger





## Tunisiens dans le monde

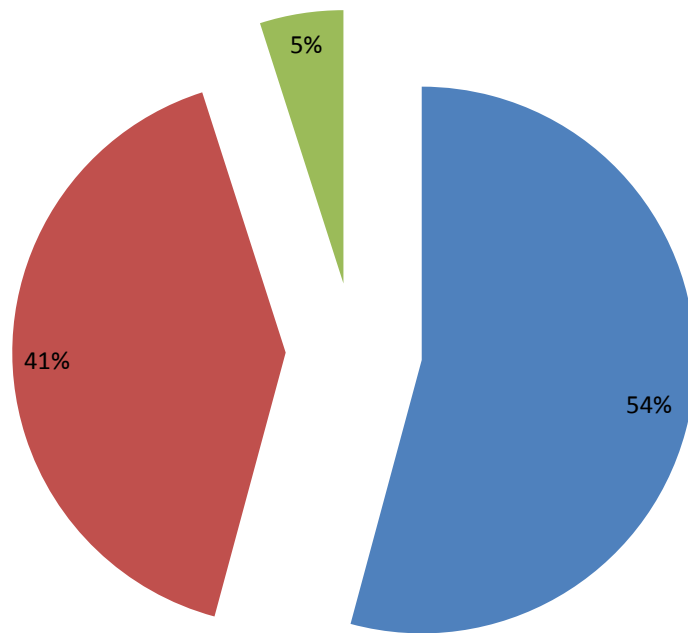
■ Europe ■ Maghreb ■ Monde Arabe ■ Afrique ■ Amérique





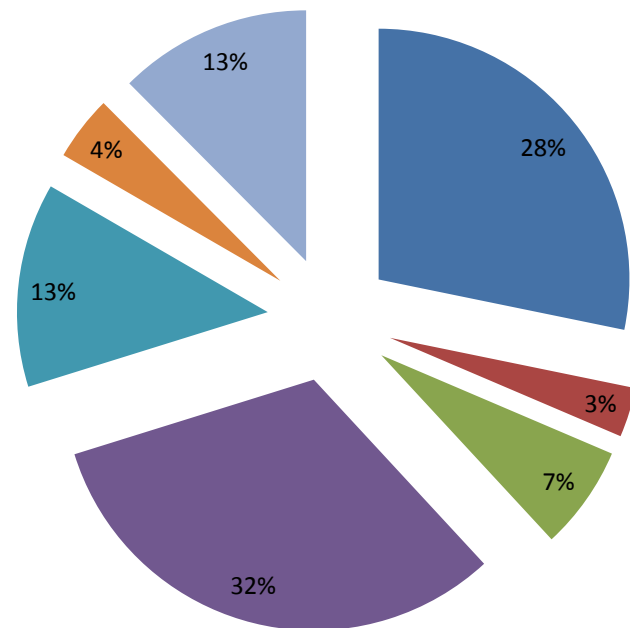
## Tunisiens en Amérique

■ Canada ■ USA ■ Autres pays de l'Amérique



## Tunisiens dans le monde arabe

■ Arabie saoudite ■ Syrie  
■ Oman ■ Emirats Arabes unies  
■ Qatar ■ Egypte  
■ Autres pays arabes

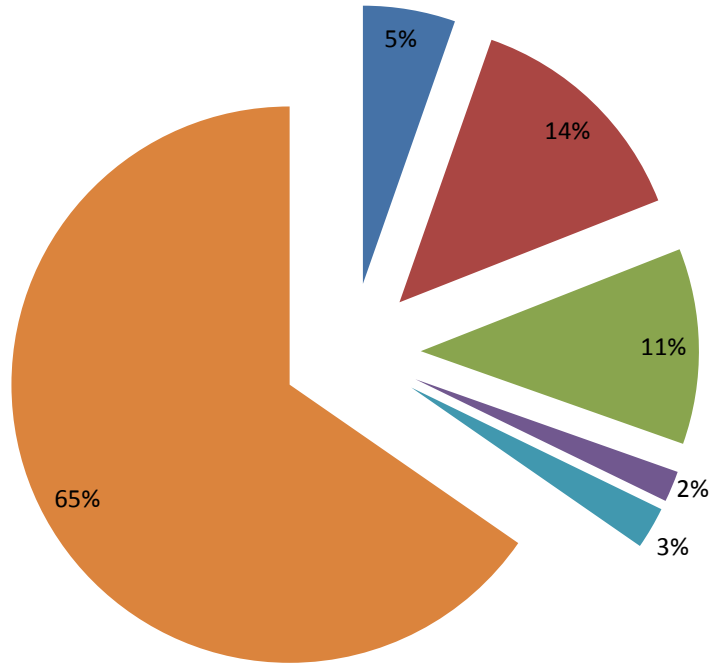




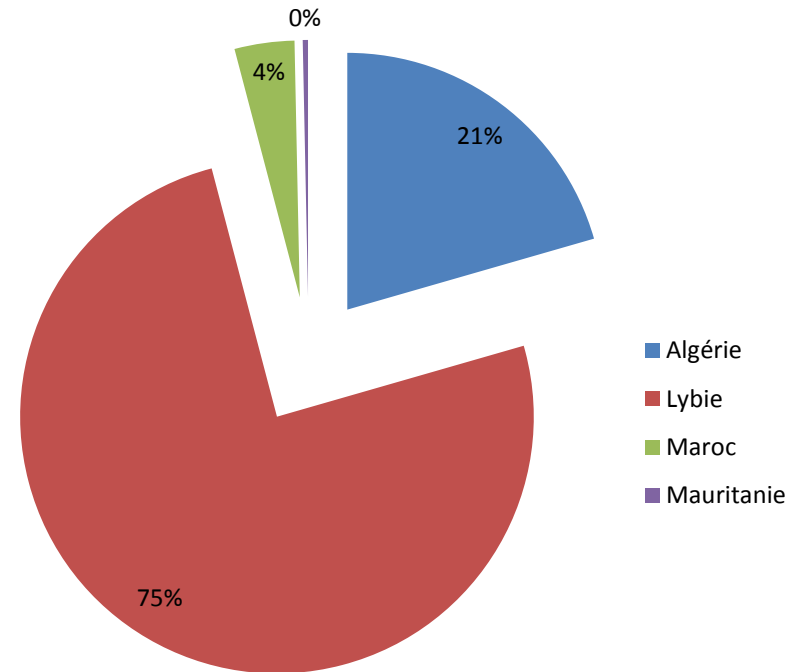


## Tunisiens en Afrique

- Gabon
- Sénégal
- Mali
- Côte d'ivoire
- Guinée
- Autres pays d'Afrique



## Tunisiens au Maghreb



\* Sources OTE/ Ministère des affaires étrangères 2012



# Pourquoi un Conseil des Tunisiens à l'Étranger?

## *Synthèse des propositions retenues concernant l'objectif du conseil*

- ✓ Permettre aux tunisiens de l'étranger une meilleure participation citoyenne avec la Tunisie.
- ✓ Assurer une meilleure protection sociale, économique et juridique de la communauté tunisienne résidents à l'étranger.
- ✓ Enrichir, promouvoir et développer la culture tunisienne auprès des tunisiens de l'étranger et à partir des pays où résident les tunisiens.
- ✓ Encourager et soutenir le développement scientifique et économique des tunisiens résidents à l'étranger et promouvoir l'investissement et les projets pour la Tunisie.



### III. Synthèse détaillée des propositions (Partie 1)



# Propositions de la société civile à l'étranger

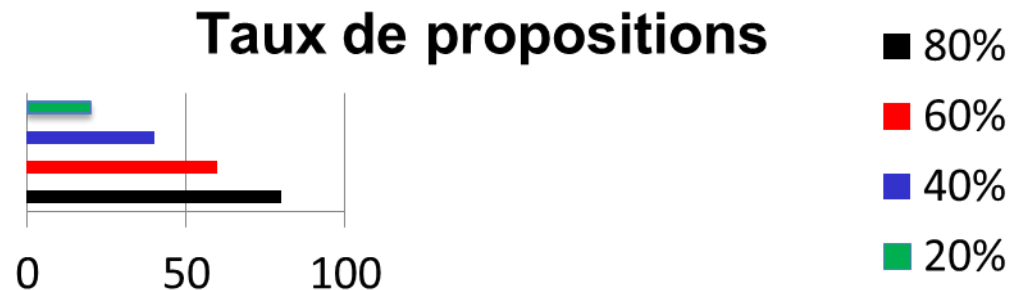
Selon un classement thématique :

- Les missions du conseil
- Les rôles du conseil
- Les divers commissions et services au sein du conseil
- La planification et la gestion économique
- Le Régime juridique



## Mode opératoire dans le classement des propositions

- Les classements sont organisés par thème selon les réflexions, travaux et réunions réalisés dans les zones consulaires
- Sur 34 zones consulaires à travers le monde : 24 zones consulaires ont contribué aux travaux à des degrés d'implication variés (en annexe les zones consulaires et les noms des associations figurant dans les comptes rendus des attachés sociaux)
  - En noir les propositions recensées à 80 % (c'est-à-dire pour plus de 19 zones consultées/24)
  - En rouge les propositions recensées à plus de 60% (c'est-à-dire pour 14 et plus des 24 zones)
  - En bleu les propositions recensées à plus de 40% (c'est-à-dire entre 8 et 12 des 24 zones consultées)
  - En vert les propositions recensées à moins de 20 % (c'est-à-dire moins de 8 des 24 zones consultées)





# Les missions du Conseil

- ✓ Un organe à caractère constitutionnel, jouissant de l'autonomie administrative et financière.
- ✓ Institution de dialogue servant d'interface entre le pays de résidence, les tunisiens de l'étranger et la Tunisie
- ✓ Assurer le suivi et l'évaluation des politiques migratoires
- ✓ Favoriser et soutenir toute initiative de nature à améliorer les conditions de vie des Tunisiens à l'étranger et dans le pays
- ✓ La promotion de la Tunisie et de ses projets à travers le monde





# Ses rôles administratifs

- ✓ Assurer la coordination entre les services locaux et régionaux concernés.
- ✓ Suivre le sort des demandes et doléances présentées ainsi que leur traitement au niveau central.
- ✓ Insister sur l'idée d'assainir l'administration
- ✓ Permettre le traitement local des griefs, doléances et requêtes.
- ✓ Accueil, orientation et sensibilisation
- ✓ Consolidation administrative.





# Ses rôles sociaux

- ✓ Favoriser l'écoute directe des problèmes et difficulté de la femme tunisienne résidant à l'étranger.
- ✓ Sensibiliser la communauté tunisiennes résidentes à l'étranger des œuvres et projets sociaux proposés dans les pays d'accueil.
- ✓ Assurer la coordination avec les associations Tunisienne régionales en vue de promouvoir l'action sociale visant les tunisiens du Monde ainsi que leurs Familles établies dans le pays.
- ✓ Développer la consolidation et l'assistance sociale.
- ✓ Suivre les demandes ayant trait à la disparition et le décès dans les pays d'accueil.



■ 80% ■ 60% ■ 40% ■ 20%





# Ses rôles économiques

- ✓ Accompagner les tunisiens Résident à l'Etranger porteurs de projet d'investissement.
- ✓ Accompagner les projets des tunisiens Résident à l'Etranger porteurs des initiatives de solidarité.
- ✓ Accompagner les tunisiens Résident à l'Etranger porteurs des projets de Co-développement local et régional.
- ✓ Suivi et consolidation des projets de Co-développement entre les tunisiens résidant à l'Etranger et les organisations internationales, locales et régionales.



■ 80% ■ 60% ■ 40% ■ 20%



# Ses rôles culturels et éducatifs

- ✓ Suivi des activités culturelles organisées par le Ministère sur le plan local et régional.
- ✓ Consolidation et suivi des activités culturelles locales et régionales visant l'accompagnement des tunisiens du Monde.
- ✓ Suivi du programme relatif à l'enseignement de la langue arabe ainsi que la culture tunisienne visant les enfants issue de la migration lors de leur séjour estival en Tunisie.
- ✓ Suivi du programme des universités d'été au profit des tunisiens Résidant à l'Etranger.



# Ses rôles sur le plan Scientifique

- ✓ Assurer le rôle d'un observatoire régional des recherches et études concernant les affaires des tunisiens du Monde.
- ✓ Œuvrer pour la conclusion des partenariats et des coopérations avec les institutions universitaires et les centres de recherches et d'études locaux et régionaux.
- ✓ Déterminer les problèmes et les difficultés posés au niveau du champ d'intervention du Ministère.
- ✓ Apporter les solutions et les suggestions propices selon une approche territoriale – thématique.



■ 80% ■ 60% ■ 40% ■ 20%



# Commission proposée n°1

## 1. Commission Communication – Actions culturelles et éducatives



# Communication

- ✓ Définir et Insister sur les outils de communication entre le secrétariat d'Etat pour l'immigration et les TRE et le conseil consultatif pour s'assurer que la femme et les associations de femme soient représentées
- ✓ Ouverture d'un pôle de communication inter associatif des tunisiens à l'Etranger avec le cabinet administratif des Tunisiens à l'Etranger
- ✓ Ouverture d'un service socio économique et solidaire pour la famille permettant le traitement des dossiers de couple mixte, des actions d'entraide et autres services afférents
- ✓ Mise en place d'un site internet et d'autres outils du réseau social tel que la technique du E-learning afin de faciliter la communication entre divers interlocuteurs régionaux
- ✓ Définir et mettre en place un titre et un logo authentifiant la qualité de neutralité et d'indépendance du Haut Conseil



■ 80% ■ 60% ■ 40% ■ 20%



# Communication

- ✓ Mise en place d'une chaîne télévisuelle des tunisiens à l'étranger afin de faciliter la communication, la diffusion et la réceptivité des informations pour le Haut Conseil des tunisiens à l'étranger ainsi que toutes informations ou démarches utiles aux ressortissants tunisiens à l'étranger
- ✓ Définir un plan d'action et de communication ainsi qu'un calendrier officielle et consultable sur le site internet officiel en rajoutant en lien annexe consultable, les Procès verbaux, comptes rendu de réunion ainsi que le suivi géographique et thématique du projet
- ✓ Mettre en place de manière régulière une enquête de satisfaction ainsi que des sondages d'opinion afin de dynamiser le projet collectif et intégrer les avis des ressortissants à l'étranger.



■ 80% ■ 60% ■ 40% ■ 20%



# Communication

- ✓ Mettre en place un observatoire pour le Conseil des Tunisiens à l'étranger afin de travailler avec une précision scientifique et fiable (statistiques, évolutions historiques, sociologiques et effectifs globaux par région du monde)
- ✓ Mettre en place et définir une région monde symbolique et représentant le lieu de rassemblement de tous les tunisiens à l'étranger (sa stratégie géographique serait le point le moins éloigné d'un grand nombre de villes européennes) possibilité de penser à déplacer chroniquement la région monde. (tous les 2 ans, prévoir une autre ville...)
- ✓ Insister sur l'objectivité du conseil et s'interroger sur la relation du conseil, du consulat et des différents pouvoirs existant à l'étranger et proposer la présence d'une personne représentative du conseil dans cette structure



■ 80% ■ 60% ■ 40% ■ 20%



# Culture et Éducation

## Au niveau culturel

- ✓ Création de centres culturels dans les principaux pays d'accueil.
- ✓ Organisation des Universités d'été en faveur des jeunes Tunisiens résidant à l'étranger âgés de 18 à 25 ans ;
- ✓ Organisation des journées en faveur de la jeunesse des tunisiens à l'étranger en encourageant et soutenant toute initiative pour le pays.
- ✓ Organisation de séjours culturels (10 séjours annuellement) au profit des jeunes tunisiens résidant à l'étranger (plus de 300 bénéficiaires annuellement)
- ✓ Organisation de tournées théâtrales et de concerts artistiques (30 spectacles annuellement) en faveur de la communauté Tunisienne résidant à l'étranger y compris les détenus dans les établissements pénitentiaires des pays d'accueil



■ 80% ■ 60% ■ 40% ■ 20%





# Culture et Éducation

- ✓ Coordination de la participation des tunisiens résidant à l'étranger à la célébration de la fête de la révolution.
- ✓ Appui aux réalisations artistiques et culturelles des tunisiens résidant à l'étranger .
- ✓ Création et appui des programmes culturels annuels en partenariat avec les Centres et les maisons culturelles tunisiennes.
- ✓ Préparation de programmes d'échange culturel et sportif au profit des jeunes tunisiens résidant à l'étranger
- ✓ Appui aux associations actives dans le domaine culturel au profit des TRE



■ 80% ■ 60% ■ 40% ■ 20%



# Culture et Éducation

- ✓ Favoriser le développement et la promotion de la langue arabe auprès des tunisiens à l'étranger.
- ✓ Mettre en place une coopération entre le ministère des affaires étrangère et le ministère de l'éducation nationale afin de permettre l'envoi de professeurs d'arabe dans les divers régions du monde où se trouvent les tunisiens à l'étranger (travail avec l'OTE..).
- ✓ Permettre en option et auprès des familles qui en feront la demande de bénéficier d'un apprentissage coranique par des professeurs désignés et agrémentés par l'Etat.
- ✓ Développer une communication consultative plus efficace avec les ressortissants à l'étrangers afin de mettre en place des voyages culturels avec l'OTE selon des tarifs préférentiels et des destinations variées.
- ✓ Mettre en place une agence de voyage à but non commercial chargée de réserver et d'organiser le voyage des immigrés tunisiens vers la Tunisie avec des prix très réduit.



■ 80% ■ 60% ■ 40% ■ 20%



# Culture et Éducation

- ✓ Promouvoir la culture tunisienne des tunisiens à l'étranger par des actions interculturelles et inter associatives (promouvoir l'image des tunisiens à l'étranger à travers un média télévisuel)
- ✓ Promouvoir la Tunisie et sa culture afin d'œuvrer au bon développement du tourisme tunisien à la fois dans ses aspects touristiques que dans ses aspects économiques, artistique ou universitaires en œuvrant à la promotion de formation, de voyage pour séminaire organisé, de formation co-diplômante d'une université tunisienne avec une université étrangère...
- ✓ Mettre en place un musée de l'Histoire de l'immigration tunisienne ainsi qu'une bibliothèque du patrimoine culturel tunisien.
- ✓ Assurer la promotion des œuvres, auteurs et littérature des tunisiens dans le monde, et de l'Histoire de la Tunisie, de ses auteurs et de ses artistes



■ 80% ■ 60% ■ 40% ■ 20%



# Culture et Communication

## Au niveau éducatif

- ✓ Promotion de l'intégration de l'enseignement de la langue arabe dans les programmes éducatifs des pays d'accueil
- ✓ Appui à l'enseignement informel de la langue arabe et de la culture tunisienne au profit des enfants tunisiens à l'étranger, à travers:
- ✓ L'organisation de sessions de formation pour les enseignants et les responsables administratifs et pédagogiques travaillant au sein des associations TRE.
- ✓ La mise à disposition des associations TRE actives dans le domaine d'enseignement, de livres scolaires et d'outils didactiques adaptés aux pays d'accueil.



■ 80% ■ 60% ■ 40% ■ 20%



# Culture et Communication

- ✓ Soutien scolaire aux élèves tunisiens issus des familles démunies résidant dans les pays en voie de développement (notamment pays arabes et Afrique)
- ✓ Attribution d'un quota annuel de bourses par an aux étudiants TRE issus des familles démunies et justifiant d'un bon dossier pédagogique.
- ✓ Appui à la réintégration scolaire des élèves et des étudiants émigrés de retour en Tunisie.
- ✓ Développement de l'enseignement à distance de la langue arabe et de la culture tunisienne au profit des enfants tunisiens à l'étranger.
- ✓ Appui technique et financier des associations TRE actives dans l'enseignement de la langue arabe au profit des enfants tunisiens à l'étranger.
- ✓ Encourager les formations co-diplomante et les externalisations de diplôme avec les pays d'accueil.





# Commission proposée n°2

## 2. Commission Économie – Investissement – Développement

# Son Rôle

- ✓ Assurer la promotion, soutenir et accompagner les actionnaires, entrepreneurs, futur actionnaires et futurs entrepreneurs de tunisiens à l'étranger installés ou désirant s'installer en Tunisie, ainsi que tout actionnaire ou entrepreneur étranger.
- ✓ Service des actionnaires/ entrepreneurs tunisiens
- ✓ Service des actionnaires/ entrepreneurs autres ressortissants
- ✓ Accompagnement des investisseurs TRE
- ✓ Informer et orienter les investisseurs potentiels sur les différents secteurs de l'économie nationale.
- ✓ Assister les porteurs de projets durant toutes les étapes, de la conception jusqu'à la réalisation de leur investissement.



■ 80% ■ 60% ■ 40% ■ 20%



# Comment accompagner les initiatives ?

## Appui et accompagnement des initiatives de co-développement

1. Orienter les Associations TRE porteuses de projets de développement solidaire et leur faciliter les démarches administratives en Tunisie.
2. Renforcer les capacités des associations TRE actives dans le domaine du co-développement.
3. Œuvrer à l'intégration des différentes actions de développement initiées par les associations TRE dans les programmes de développement local.
4. Organiser des rencontres entre les associations actives dans le domaine de développement solidaire afin de renforcer leur coopération et leur partenariat.
  - ✓ Mettre en place un système incitatif attrayant dédié à l'appui des projets des TRE, essentiellement pour les jeunes et nouveaux entrepreneurs
  - ✓ Renforcer le partenariat avec les acteurs locaux pour inciter et encourager les TRE à contribuer au développement de leurs régions d'origine.







5. Accompagner et soutenir les futurs projets de développement par la mise en place d'un livret d'accueil pour :
  - ✓ Assurer des formations,
  - ✓ assurer un service d'interprétariat,
  - ✓ disposer d'un conseil juridique adapté,
  - ✓ organiser régulièrement dans divers régions du Conseil des journées du Savoir.
6. Mettre en place un volet social et juridique
7. Mettre en place un volet Information, litige, accompagnement juridique, conseil et soutien aux futurs projets de développement



■ 80%    ■ 60%    ■ 40%    ■ 20%



# Planification et gestion économique du Conseil des Tunisiens à l'étranger

gérée par des spécialistes du domaine économique issus  
de la société civile sous forme de commission



- ✓ La planification économique et organisationnelle
- ✓ La communication des informations aux citoyens
- ✓ L'élaboration des budgets prévisionnels et le suivi de l'exécution budgétaire.
- ✓ La gestion économique des dossiers de trésorerie et des charges du Conseil.
- ✓ La coordination interne et le suivi des fonds communautaires traités par le Conseil.
- ✓ La disposition des moyens légitimes et des besoins en infrastructure pour la gestion des procédures d'immigration et de coordination par les organes compétents.



■ 80% ■ 60% ■ 40% ■ 20%



# Commission proposée n°3

## 3. Commission Juridique – Électorales – Entraide Judiciaire



# Programme d'appuis juridique

## 1. Mise en place d'un mécanisme de suivi et de veille juridique

✓ Ce dispositif a pour objectifs de :

- Suivre les nouvelles dispositions législatives et réglementaires qui peuvent porter atteinte aux droits et acquis des TRE.

2. Permettre aux TRE de connaître leurs droits dans les pays d'accueil ;

3. Doter le Gouvernement tunisien des données nécessaires leur permettant d'intervenir, en temps opportun, auprès des autorités des pays d'accueil pour les inciter à rectifier les lois susceptibles de porter atteinte aux droits et acquis de la communauté tunisienne établie à l'étranger.



■ 80% ■ 60% ■ 40% ■ 20%



## Actions en faveur des tunisiens à l'étranger et rapatriés

1. Mettre en place des programmes de subventions sous forme d'appel d'offre aux associations dans le but de favoriser le développement de certains secteurs de la Tunisie en déclin.
2. Assistance de la pension de vieillesse pour les rapatriés d'origine tunisienne  
Provision pour le vieillissement et l'handicap.
3. Pension d'aide sociale pour les rapatriés, les sans papiers accidentés, et autres cas nécessitant une aide et un suivi.





# Régime juridique du Conseil des Tunisiens à l'Étranger

gérée par des spécialistes du domaine juridique issus de  
la société civile avec concertation des coordinations  
régionales qui peuvent être sous la forme de commission



- ✓ Proposer un projet de loi lors des coordinations régionales pour garantir sa place dans la constitution.
- ✓ Assurer la justice transitionnelle et veiller à son lancement dans une période propice dans le but d'assainir l'administration à l'étranger qui est représentée dans les consulats et les ambassades.
- ✓ Bénéficier des attributions nécessaires pour défendre les droits des migrants. La représentation de la société civile doit être majoritaire.
- ✓ L'élaboration de propositions réglementaires, d'un statut , d'une charte de fonctionnement et des rapports relatifs aux tunisiens à l'étranger.
- ✓ Proposer un projet de loi du Haut Conseil des tunisiens à l'étranger.



■ 80%    ■ 60%    ■ 40%    ■ 20%





- ✓ La préparation des règlements relatifs à l'élaboration, l'approbation, l'exécution et l'application des règles au niveau national (la Tunisie) ou au niveau international, dans les domaines relevant de sa compétence et de son existence.
- ✓ La coordination des activités du Secrétariat général de l'immigration, de l'OTE et du Haut Conseil dans les rapports entretenus au niveau européen, ainsi qu'au niveau internationale concernant les questions relatives aux tunisiens de l'étranger.
- ✓ Répertorier et assurer la gestion de toutes les associations dites tunisiennes de l'étranger pour en faire l'émanation d'une instance représentative.
- ✓ Identifier leur niveau d'intérêt, reconnaître les associations les plus dynamiques et orienter l'accompagnement de leur champ d'action.



■ 80% ■ 60% ■ 40% ■ 20%



- ✓ Superviser et signer des accords bilatéraux permettant une répartition plus équitable des subventions
- ✓ Gestion des Subventions pour l'intégration des projets associatifs et suivi de la collaboration avec les entités publiques et privées dont les activités sont liées aux développements de projet pour la Tunisie





# D'autres questions évoquées

1. La question des migrations illégales
2. Les droits de la femme tunisienne en Tunisie et à l'étranger
3. La protection des mineurs
4. Les litiges du domaine privé , professionnel et étatique
5. Le conseil juridique
6. La protection des détenus tunisiens à l'étranger
7. Les créances alimentaires à l'étranger
8. Le lien juridique et la coordination avec les IRIE à l'étranger



# Mise en Place d'un Centre Droit TRE

## Objectifs

L'objectif principal du Centre consiste à assister les efforts déployés au niveau national pour la promotion des droits des migrants par:

1. La vulgarisation des droits des migrants par la diffusion de concepts et des principes des droits des migrants.
2. Le renforcement des capacités des ONG sur le plan de la formation, de l'information et du développement de l'expertise dans le domaine des droits de migrants.
3. La création et le développement des liens de coopération avec les institutions nationales, régionales, internationales concernées par les droits des migrants.





# Mission du Centre Droit

## Dans le domaine des droits des migrants

Les missions confiées au Centre dans ce domaine sont les suivantes :

- ✓ Création d'une bibliothèque spécialisée comportant tous les documents et les publications liées aux droits des migrants issus des diverses institutions concernées par les droits de migrants (organisations Utilisation de nouvelles technologies dans le domaine de la communication;
- ✓ Réalisation d'émissions visant la simplification des principes de base des droits de migrants;
- ✓ Développement des relations avec les organismes concernés par les droits de migrants sur le plan national et international en vue de conclure des accords de partenariat et l'échange de l'expertise.



# Fonction du Centre Droit (Suite)

## Dans le domaine de la formation

Les fonctions du Centre dans ce domaine sont les suivantes :

- Contribution à la formation dans le domaine des droits de migrants par l'organisation de conférences, des séminaires et de sessions de formation spécialisées et générales au profit des ONG, des institutions gouvernementales, des parties concernées par les droits des migrants;
- **Réalisation d'études et de recherches**
- Renforcement des capacités institutionnelles et techniques du Gouvernement tunisien, de la presse et des organisations non gouvernementales actives dans le domaine des droits de migrants



# Structures et statuts juridiques

## Statut juridique du Centre

Le Centre est rattaché au Ministre Chargé des Tunisiens Résidant à l'Étranger.

## Structures du Centre

Les structures du fonctionnement du Centre comprendront l'administration du Centre, mais aussi un organe consultatif à caractère scientifique et technique.

## Composition

Le comité d'orientation est présidé par le Ministère Chargé des Tunisiens Résidant à l'Étranger et comprend les représentants de plusieurs départements en relation avec la migration.

## Mode de fonctionnement

Le Comité d'orientation tient deux sessions par an sur invitation du Ministre de tutelle, comme il peut tenir une session extraordinaire quand cela est jugé nécessaire.



# Structures et statuts juridiques

## Le comité d'orientation

Le comité d'orientation est un organe consultatif, il assiste l'administration dans l'élaboration des programmes d'activités, émet des avis sur la stratégie et les programmes d'activités du Centre. Il contribue aussi à la mise en œuvre du plan d'action et procède à une évaluation régulière des activités du CDT.

- \* Etude réalisée et proposée par maître Mokhtar Messaoud (avocat Lyon) avec la consultation d'autres spécialistes de la société civile dans le domaine juridique





# Mise en place d'un mécanisme de suivi et d'aide juridique



### **Ce dispositif a pour objectif de :**

- ✓ Suivre les nouvelles dispositions législatives et réglementaires qui peuvent porter atteinte aux droits et acquis des TRE.
- ✓ Permettre aux TRE de connaître leurs droits dans les pays d'accueil.
- ✓ Doter le Gouvernement tunisien des données nécessaires leur permettant d'intervenir, en temps opportun, auprès des autorités des pays d'accueil pour les inciter à rectifier les lois susceptibles de porter atteinte aux droits et acquis de la communauté tunisienne établie à l'étranger.



## Orientation juridique et judiciaire et promotion des services au profit des TRE en Tunisie et dans les pays d'accueil

1. Renforcement des structures d'accueil et d'orientation juridique, judiciaire et administrative aux niveaux central et régional en Tunisie.
2. Mise en place d'une base de données permettant le suivi des requêtes des TRE traitées par les services compétents du Ministère
3. Développement d'un système informatique intégré regroupant l'ensemble des acteurs et structures concernés par le traitement des requêtes des tunisiens résidant à l'étranger, consultable par la communauté.
4. Mise en synergie des différentes actions menées par les départements concernés par les questions des TRE afin de simplifier les procédures administratives et faciliter l'accès aux services offerts aux TRE en Tunisie et dans les pays d'accueil ;
5. Veillez à l'amélioration des services de proximité rendus par les consulats au profit des TRE.



■ 80% ■ 60% ■ 40% ■ 20%



## Renforcement des capacités des associations des TRE

- ✓ Préparation d'émissions de sensibilisation radiophoniques et télévisées, consacrées à des thématiques intéressant les TRE.
- ✓ Publication sur le site du Ministère de toutes les informations utiles aux TRE, notamment les procédures administratives.

Ce programme est composé de deux volets :

### Volet 1 : Appui aux projets portés par les associations des TRE

#### ❖ Axes d'intervention et population cible :

- ✓ Promotion de la femme et des projets portés par les femmes
- ✓ Accompagnement des groupes vulnérables (Personnes âgées, détenus, anciens combattants, Mineurs non accompagnés ...)
- ✓ Actions visant le renforcement de l'identité culturelle des jeunes issus de l'immigration en Tunisie et dans leur pays de résidence.
- ✓ Projets culturels dans les pays d'accueil
- ✓ Défense des droits et intérêts des TRE



### ❖ Conditions d'éligibilité :

- ✓ Être en situation juridique légale.
- ✓ Avoir des compétences suffisantes en termes de gestion associative.
- ✓ Cibler les axes arrêtés dans la stratégie du Ministre ou du ministère.
- ✓ Définir clairement la population cible (nombre, catégorie, caractéristiques...etc.) ;
- ✓ justifier d'une contribution d'au moins 35% du Coût global du projet.
- ✓ Mobiliser des partenaires dans les pays d'accueil (Engagements écrits).
- ✓ Tenue régulière d'assemblées générales, établissement annuel d'un rapport moral, d'un rapport d'activités et d'un bilan financier ;
- ✓ Engagement pour l'établissement des rapports techniques et financiers et la fourniture de toutes les pièces comptables justifiant l'utilisation des fonds et la réalisation du programme.



■ 80%    ■ 60%    ■ 40%    ■ 20%



## Volet 2 : Renforcement des capacités des associations des tunisiens du monde

### ❖ Axes prioritaires :

1. Accompagner les associations des TRE dans toutes les phases du cycle du projet (Orientation – Appui technique pour le montage de projets, recherche de financement...)
2. Développer les capacités des associations TRE dans la mobilisation des partenaires pour la réalisation des projets.
3. Organiser des rencontres entre les associations bénéficiaires du programme pour échanger leurs expériences et renforcer leur coopération et partenariat.
4. Qualifier les associations des tunisiens du monde dans le domaine de la défense des droits et intérêts des TR(droit des étrangers, droit d'asile, droit de travail...)



■ 80%    ■ 60%    ■ 40%    ■ 20%



# Approche du programme:

- ✓ Pour garantir la réussite de ce programme, une approche basée sur un suivi individualisé et de proximité des associations par des opérateurs d'appui (OPAP). Les OPAP ont pour missions :
  - ✓ Conseil et orientation du porteur de projet.
  - ✓ Appui technique et méthodologique.
  - ✓ Contrôle de la qualité, de la pertinence et de l'éligibilité du projet.
  - ✓ Appui à la recherche et mobilisation de partenaires techniques et financiers.
  - ✓ Aide au suivi financier et opérationnel du projet.
  - ✓ Appui à la rédaction des comptes rendus d'emplois de subvention.
  
- \* Propositions faites après consultation de divers compétences issus de la société civile dans le domaine juridique



## Commission proposée n°4

### 4. Commission Scientifique pour un éventuel Observatoire des Tunisiens à l'Étranger

Géré par les spécialistes de l'immigration (statisticiens, démographes, sociologues...) possibilités de créer une cellule du conseil avec l'observatoire scientifique existant





# Son Rôle

- ✓ Promouvoir, développer, diffuser et communiquer les recherches, enquêtes, études et publications sur l'évolution de la communauté des tunisiens de l'étranger
- ✓ Préparer un rapport annuel et des rapports périodiques sur la réalité de l'immigration tunisienne.
- ✓ Créer et maintenir une base de données statistiques, démographiques, économiques et sociologique.
- ✓ Adapter les besoins futurs en fonction des données scientifiques.



■ 80% ■ 60% ■ 40% ■ 20%



# Commission proposée n°5

## 5. Commission pour le dialogue et l'amélioration des relations entre les TRE



# Service de dialogue et de médiation

1. Dialogue pour le vivre ensemble : De l'interculturel à l'interculturel
  - ✓ Il assurerait ainsi la protection et la libre expression de tous les dogmes religieux et expressions non religieuses afin de rendre plus pacifiques les relations entre citoyens tunisiens aux idéologies différentes. Les projets posant un litige sur des critères religieux pourraient être discuter dans ce service composé de médiateurs œuvrant pour la salubrité publique et le bon déroulement des initiatives.
  - ✓ Certains dossiers estiment dangereux d'intégrer ce volet et pensent que la charte de fonctionnement pourrait se substituer à ce service.
  - ✓ De la confrontation à la synergie.



■ 80% ■ 60% ■ 40% ■ 20%



# Service de dialogue et de médiation

2. Dialogue pour le vivre ensemble : De la confrontation à la synergie
- ✓ Proposer la mise en place d'évènement , de travaux et de séminaire dans le but d'apprendre à se connaître et d'assainir les relations au sein de la communauté des tunisiens à l'étranger
  - ✓ Mise en place de travaux de réflexion, de table ronde autour des notions
    - De paix
    - De Vivre ensemble
    - De la connaissance de l'autre
    - De la communication avec l'autre



■ 80%    ■ 60%    ■ 40%    ■ 20%



# Commission proposée n°5

## 6. Commission sur les projets de coopération internationale



- ✓ Accompagner et promouvoir des actions portant sur la société civile à un niveau international :
  - tunisien vers l'international
  - tunisiens de l'étranger et international
  - tunisiens de l'étranger, tunisien du pays et international (ex: le forum social mondial)
- ✓ Favoriser grâce à l'observatoire du Haut Conseil à l'immigration, un travail de coopération entre pays ayant des affinités économique, culturelle et éducative avec les tunisiens à l'étranger .
- ✓ Trouver des moyens de coopération avec divers structures du pays de résidence ayant un intérêt dans le développement de la Tunisie.



■ 80%    ■ 60%    ■ 40%    ■ 20%



## IV. Synthèse des travaux des assises de l'immigration 7 mai 2011



**7 mai 2011:**

## **Organisation des assises de l'immigration à Paris à l'université de St Denis**

### **À l'initiative de :**

•La FTCT, ATF Paris, UTIT IDF, CRLDHT, UTAC, C2R, ATNF, CICFCM, ACDR, Cap Méditerranée, AFM, RISOM, ZEMBRA, ACDR, UTS (Suisse), APDM (Canada)

### **Associations participantes:**

•ACDR (Paris), Adtf (ex ATF Paris), AFM (Lyon), APTC (Ajaccio), Association, Equilibre et Partage (Toulouse), AIDDA (Paris), ATF-74 (Annecy) , ATML (Angers),ATNF-Lille, Ati (Milan), ATS (Suisse), A.M Bouazizi (Lyon), Aris (Gennevilliers), Arldt, Assafek, ASP, (Paris), CRLDHT (Paris) Ctam (Nice), Forum Maghrébin (Belgique) CSPT (Belgique), CETAM, C2R, CDR, CICFCM (Chalon S/S) CAP Méditerranée (Marseille), Collectif des Femmes tunisiennes en France, Cscist (Montréal), CVDT (Belgique), Coraldt (Lyon) El Ghorba (Lyon), Elamel Tunisie-France, (Roanne),Familia Tounsia, FTCT, GVTB (Italie), Groupe Franz Fanon, Groupe Démocratie; Irada (Belgique) Insered, Iris, (Grigny), Utac-Paris, El Karama, Génération Pouvoir, La plume et la Parole, Mdet (Belgique), OLT, PNSS(Marseille), Risom, Solidarité Jasmin, (Marseille), STF (Grenoble), TNS (Italie), Tunisie-Contact, UTE, UTS (Le Mans), UNI'T, UTIT-ID, Association Zitouna, Zembra, Union Migranti Tunisini in Italia « Alwaad »





# 4 Commissions organisées

## 1. La représentation

- ✓ Reconnaissance des associations des tunisiens à l'étranger
- ✓ La mise en place d'une coordination associative permanente élue démocratiquement
- ✓ Création d'un ou plusieurs sites pour circuler l'information
- ✓ Création d'une instance de représentation des tunisien(ne)s à l'étranger avec une antenne dans les différents pays d'accueil)
- ✓ Refonte totale de l'OTE

## 2. Les sans papiers tunisiens dans le monde, les sans papiers étrangers en

### Tunisie et les accords bilatéraux

- ✓ La Tunisie doit ratifier « la convention internationale relative aux droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille »
- ✓ Il est impératif également que soit revue la loi tunisienne de 2004 et modifiée dans un sens plus respectueux des droits humains
- ✓ Création des permanences juridiques pour venir en aide aux sans papiers tunisiens
- ✓ Proposer une aide sur le retour digne et décent des sans papiers (pour ceux qui le souhaitent)



### 3. Les jeunes , les étudiants, l'enseignement de la langue, la culture

- ✓ Redynamiser l'apprentissage de la langue arabe, faire référence à la mémoire de l'immigration tunisienne dans les manuels scolaires tunisiens
- ✓ Développer le tourisme culturel, L'accès équitable de bourse d'étude avec l'accès au logement étudiant dans la maison de Tunisie.
- ✓ Nommer des attachés culturels qualifiés et sans aucun rattachement politique.
- ✓ La création d'Instituts culturels dans les pays d'accueil sur le modèle de l'Institut Goethe ou Cervantès.
- ✓ Aide à la création par des subventions étatiques attribuées aux porteurs de projets artistique à l'Etranger.
- ✓ Renforcer le mécénat et créer des partenariats avec les grandes fondations pour la mise en place et le financement de projets culturels en Tunisie.
- ✓ Créer une instance à l'instar de la SACD et de la SACEM (En France) pour protéger les droits d'auteur et tous les créateurs tunisiens et d'autre protections (fonds d'acquisitions, comité de défense des droits des artistes...)



#### **4. L'accueil dans les consulats, les retours, les projets**

- ✓ Rapprocher les services consulaires des Tunisiens et créer des antennes consulaires, La nécessité de créer une ligne de transport maritime et aérienne entre la Tunisie et la Corse ou la création d'une escale régulière dans les lignes existantes, améliorer l'accueil et la qualité des services rendus.
- ✓ Garantir la neutralité de l'administration.
- ✓ Affermir les relations entre les ambassades/consulats et le tissu associatif, créer des permanences juridiques
- ✓ Garantir la maîtrise des prix pour les billets d'avion ou de bateau (Tunis air et CNT), supprimer la franchise de 1000 dinars dans le cas d'un retour provisoire.
- ✓ Favoriser les projets d'investissements des PME-PMI et uniquement les multinationales en Tunisie.
- ✓ Encourager les projets à dominante écologique, le développement horizontal, alléger les formalités administratives pour les porteurs de projets tunisiens résidents à l'étranger.



## Compte rendu de la rencontre de la délégation des assises de l'immigration tunisienne avec monsieur Habib Louisi directeur de cabinet de Monsieur le ministre des affaires sociales le 30 juin 2011)

- ✓ Une délégation composée de 10 délégués a rencontré le chef cabinet du ministre des affaires sociales le jeudi 30 juin 2011 dans le cadre de la première réunion de suivi des revendications contenus dans le cahier des doléances.
- ✓ Monsieur Louisi a annoncé la tenue d'une prochaine séance de travail ministérielle sur les problèmes des migrants et de l'immigration qui pourrait être le moment d'annoncer les nouvelles mesures.
- ✓ Les questions ont été scindées en 2, celles pouvant être résolues à court termes et celle à moyen terme.



### **Questions à court terme:**

- \* Mise en place d'un comité de consultation des immigrés.
  - ✓ Baisse des tarifs des billets d'avions et bateaux vers la Tunisie au bénéfice des migrants tunisiens
  - ✓ La suppression ou l'augmentation substantielle de la franchise douanière de 1000 dinars
  - ✓ La suppression de la fiche de police à l'entrée et à la sortie du territoire tunisien.
  - ✓ La suppression des messages figurant sur les écrans de contrôles de la police des frontières contre les militants tunisiens datant du régime de la dictature.
  - ✓ La suppression du paiement du timbre fiscal en cas de séjour supérieur à 6 mois
  - ✓ Améliorer l'accueil dans les ports et les aéroports en Tunisie et en Europe
  - ✓ Régler les problèmes des bâtiments de l'ancien régime dans les zones de résidence à l'étranger
  - ✓ Création de permanence consulaire pour les zones les plus éloignées comme la Corse

### **Questions à moyen terme:**

- ✓ Création d'un Haut Conseil de l'Immigration
- ✓ Réforme et restructuration de l'OTE



## V. Prérogatives au projet de loi pour le Conseil des Tunisiens à l'Étranger



# Propositions de la société civile

- ✓ Indépendance financière et politique. Il devra représenter la société civile composant les tunisiens à l'étranger et devra servir d'interface entre les divers administrations internationales, tunisiennes et la société civile tunisienne à l'étranger en étant l'émanation de ses offres et de ses demandes avec la Tunisie.
- ✓ Doit assurer le suivi de la politique générale du pays en intégrant les droits, demandes et projets des tunisiens à l'Étranger afin qu'ils soient structurés, reconnus et qu'ils obtiennent une force d'être le deuxième œil du pays et disposant d'un pouvoir décisionnel afin qu'il soit en remplacement des députés de l'étranger, inscrit dans la constitution comme tel.
- ✓ Recevoir et émettre des rapports réguliers de gouvernance pour lui rendre la force et la légitimité de ses actions et des ses projets pour le pays et que soit pris en compte le droit et la valeur de ses ressortissants tunisiens.



# Propositions de la société civile

- ✓ Bénéficiaire prochainement d'un ministère de l'immigration dont le travail pour le Conseil sera la représentation en terme de services et de liens administratifs. Son rôle et ses objectifs d'action seront à cet effet détaché du ministère des affaires étrangères qui concerne le reste des relations internationales avec le pays.
- ✓ Etant donné l'effectif de plus en plus important des associations dites "franco tunisiennes" et devant le manque d'information, de communication et de lien administratif avec le pays, nous souhaitons que ses associations soient reconnues, structurées juridiquement, répertoriées et régularisées administrativement selon leur mode d'action, les services et secteurs qu'elles touchent en Tunisie. Des conventions pourraient être établies afin de leur donner plus de force et de reconnaissance.
- ✓ Soutien des associations pour permettre et faciliter leur champs d'action en signant directement une convention avec les grands financeurs européens afin qu'une répartition plus légitime des fonds soient octroyées aux associations les plus dynamiques et porteuses de projets favorables au développement du pays.





# Propositions pour le projet de loi

L'Etat doit reconnaître le Haut Conseil des Tunisiens à l'Étranger comme un organe à caractère constitutionnel, jouissant de l'autonomie administrative et financière. Le Conseil des Tunisiens à l'Étranger est un organe consultatif sur les dispositifs et les politiques publiques migratoires de l'Etat tunisien. En qualité d'institution de dialogue, d'échange, d'initiative et de proposition, le Haut Conseil des Tunisiens à l'étranger a pour missions :

- ✓ Assurer le suivi et l'évaluation des politiques migratoires
- ✓ suscite et favorise toute initiative de nature à améliorer les conditions de vie des Tunisiens à l'étranger et de promouvoir la défense de leurs droits et intérêts matériels et moraux et à amplifier leur participation au développement politique, économique, culturel et social du pays.
- ✓ S'emploie à la promotion et la valorisation de la Culture tunisienne et à tisser les liens entre les générations issues de l'immigration tunisienne et la Tunisie et à valoriser le sentiment d'appartenance à la patrie tunisienne
- ✓ Il est par ailleurs chargé d'assurer des fonctions de veille et de prospective sur les problématiques migratoires et de contribuer au développement des relations entre la Tunisie et les gouvernements et les sociétés des pays de résidence des émigrés Tunisiens.



# Propositions de projet de loi pour le H.C.T.E.

Loi N°..... Portant sur la création d'un Haut conseil des tunisiens résidents à l'étranger

Au nom du peuple:

Après adoption de la loi par la chambre de député;

Le président de la République promulguera la loi dont la teneur suit:

**Art. 1.** – Il est créé auprès du président de la république, un organe consultatif dénommé « Haut conseil des tunisiens à l'étranger » qui sera chargé de contribuer à l'élaboration des orientations générales de la politique de l'Etat dans le domaine de l'émigration :

- De participer à la proposition des programmes et plans d'action pour défendre les intérêts matériels et moraux et l'affermissement de leur identité nationale tunisienne.
- D'œuvrer au renforcement de la solidarité entre tunisiens à l'étranger et la Tunisie en consolidant sa position parmi les nations et en servant les causes notamment à travers leur contribution à son développement économique, social et culturel.

**Art. 2.** – Le Haut conseil des tunisiens à l'étranger est composé de :

- de membres élus au suffrage direct représentant les citoyens tunisiens résidents à l'étranger;
- de membres désignés par le Président de la république dans la limite de 20% des représentants de la colonies et choisis sur la base de leurs compétences personnelles et de leur rayonnement dans le domaine économique, culturel, social.



**Art. 3.** – Dans le cas où il ne peut être organisé d'élections dans certaines circonscription électorale, les représentants de ces circonscriptions au conseil seront désignés par le président de la république

**Art. 4.** – Sont électeurs tous les tunisiens et tunisiennes résidents à l'étranger, âgé de vingt et plus et jouissants de leurs droits civiques et politiques conformément à la législation tunisienne en vigueur et inscrits auprès de l'une des missions diplomatiques ou consulaire tunisienne à l'étranger. Nul ne peut être inscrits sur plus d'une liste électorale.

- Soit les missions diplomatiques consulaires à l'étranger dressent et révisent les listes électorales des tunisiens à l'étranger, soit les services de l' I.R.I.E. ou du conseil peuvent être cooptés pour cette mission. Et ce conformément aux conditions et modalités visées par le code électoral.
- Ainsi soit Le chef de la mission diplomatique ou consulaire, soit le président de l'I.R.I.E. soit le représentant du Haut conseil des tunisiens à l'étranger peut être habilité à statuer sur les réclamations relatives à l'établissement des listes électorales et peut en assurer la distribution des cartes électorales.



**Art. 5.** – La candidature pour le Haut conseil des tunisiens à l'étranger est personnelle et nul ne peut se prononcer candidat dans l'une de ces circonscriptions électorales et s'il ne satisfait pas aux conditions prévues à l'article 4. dudit projet de loi.

**Art. 6.** – Les membres des missions diplomatiques ou consulaires tunisiennes, les agents de la sûreté, les militaires et les magistrats se trouvant à l'étranger ne peuvent pas participer au vote ni se porter candidats, et ce, quelque soit la durée de leur séjour.

**Art. 7.** – Les membres du Haut conseil des tunisiens à l'étranger visés à l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 2 sont élus au suffrage universel direct pour une période de 2 ans. Les membres désignés sont nommés pour la même période.

**Art. 8.** – En cas de vacance du tiers du nombre des sièges réservés aux membres élus, il est procédé à des élections complémentaires dans un délai de 6 mois à compter de la date de la dernière vacance enregistrée.

- Aucune élection complémentaire n'est organisée durant les 12 mois précédant le renouvellement des membres élus.
- Le siège est considéré vacant en cas de non participation du titulaire d'une manière continue aux travaux du Haut conseil des tunisiens à l'étranger ou au cas où l'une des conditions prévues à l'article 4 n'est plus remplie.



**Art. 9.** – Les dépenses afférentes à la constitution et au fonctionnement du Haut Conseil des Tunisiens à l'étranger sont (soit prises en charge intégralement par le budget de l'Etat) soit à hauteur de 70% (les 30% complémentaire, pouvant être des financements du PNUD, ou d'autres organismes de financements).

**Art.10.** – Les règles d'organisation et de fonctionnement du Haut Conseil des Tunisiens à l'étranger ainsi que le nombre de ses membres élus et les modalités de leur élection sont fixées par décret, sont en outre fixés par décret de délimitation des circonscriptions électorales et la convocation des électeurs.

***La présente loi devra (après approbation des représentants des tunisiens à l'étranger) viser la chambre des députés pour adoption et publication au journal officiel de la république tunisienne et être exécutée comme loi de l'Etat.***



# Nom des associations participantes

- France Nord : (18 et 24 novembre 2012) Tunisiens des 2 Rives, UTIT, MCTF, REMRC, FTCT, Zouhour Club, Association Belsem Education, AT2D, ATEF, T2RIV, Aidda, Le repère des entrepreneurs, Kolna Twensa, Union des tunisiens de Normandie, Mains Tendues aux Handicapés, Eas Tunisie, Uni'T, ATUGE, Graine de bienfaisance, Association Nefzaouia de France, UNT Normandie, Union des tunisiens le Havre, AEP, ATL Loiret, East Tunisie, Culture et Solidarité, Amth, Younga Solidarité Nantes, Marhaba, Association des tunisiens de l'ouest et solidaires ATOUS, Rennes, Deux Rives une maison commune Anger.
  - France Sud : (17, 25 novembre 3 décembre 2012 Lyon, Grenoble, Marseille, Toulouse, Nice), Association amitié et développement, Les Amis de Bouazizi, Coordination contre le racisme et l'islamophobie, Association France Golaa, Association El Karama, Association El Oulfa, Enfants de la méditerranée, Tunisie libre, Hina, Observatoire de la démocratie tunisienne à l'étranger, Tunisie avenir et ASEM et 34 compétences et citoyens) SFT, ATF Var, Afraht 64, ATF Toulouse, Amitié et développement Toulouse.
- \* Selon les documents en ma possession



- Canada et Amérique du Nord (compte rendu attaché social)
  - Allemagne (quelques dossiers remis par des associations en main propre le 15 juin 2013)
  - Belgique (des dossiers remis en main propre le 22 juin 2013)
  - Autriche (compte rendu attaché social)
  - Dunkerque (compte rendu attaché social)
  - Italie (compte rendu attaché social)
  - Angleterre (néant)
  - Espagne (néant)
  - Suède (néant)
  - Emirat (néant)
  - Koweït (néant)
- \* Recensement fait selon les documents en ma possession



# Liste de principaux textes analysés

**Document n° 1 Espagne – Décret royal 1339/1987 du 30 octobre 1987 sur les modalités de la représentation institutionnelle des Espagnols résidant à l'étranger (langue originale).**

**Document n° 2 Espagne – Ordonnance du 3 juin 1998 prise en application du chapitre II du décret 1339/1987 (langue originale).**

**Document n° 3 Espagne – Résolution du 12 septembre 2002 de la Direction générale des migrations, établissant les modalités de désignation des membres du Conseil général de l'émigration (langue originale).**

**Document n° 4 Italie – Loi constitutionnelle n° 1 du 17 janvier 2000 modifiant l'article 48 de la Constitution et relative à l'institution de la circonscription « Étranger » pour l'exercice du droit de vote des citoyens italiens résidant à l'étranger (langue originale).**

**Document n° 5 Italie – Loi constitutionnelle n° 1 du 23 janvier 2001 modifiant les articles 56 et 57 de la Constitution et concernant le nombre de députés et de sénateurs représentant les Italiens résidant à l'étranger (langue originale).**





**Document n° 6 Italie – Loi n° 286 du 23 octobre 2003 relative aux comités des Italiens de l'étranger (langue originale).**

**Document n° 7 Italie – Loi n° 368 du 6 novembre 1989, modifiée par la loi n° 198 du 18 juin 1998, instituant le Conseil général des Italiens de l'étranger (langue originale).**

**Document n° 8 Italie – Décret n° 329 du 14 septembre 1998 approuvant le nouveau règlement du Conseil général des Italiens de l'étranger (langue originale).**

**Document n° 9 Portugal – Loi 48/96 du 4 septembre 1996 relative au Conseil des communautés portugaises, modifiée par la loi 21/2002 du 21 août 2002 (langue originale).**

**Document n° 10 Portugal – Projet de loi portant réforme du Conseil des communautés portugaises (langue originale).**



## VII. Résultats de l'enquête (préliminaire)

**Lien vers les questionnaires :**

[www.majlesna.org](http://www.majlesna.org)

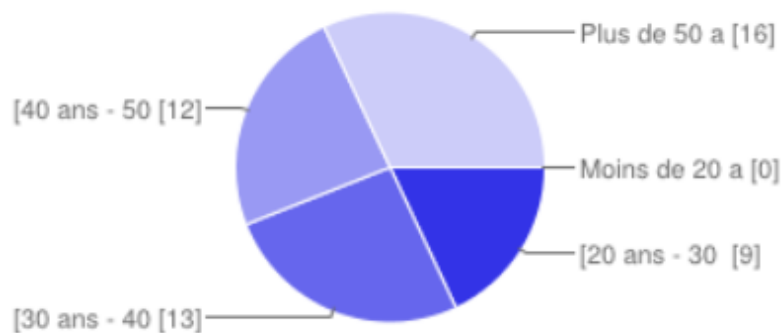
Questionnaire en ligne diffusée  
auprès des tunisiens à l'étranger

**Itidel FADHLOUN BARBOURA**



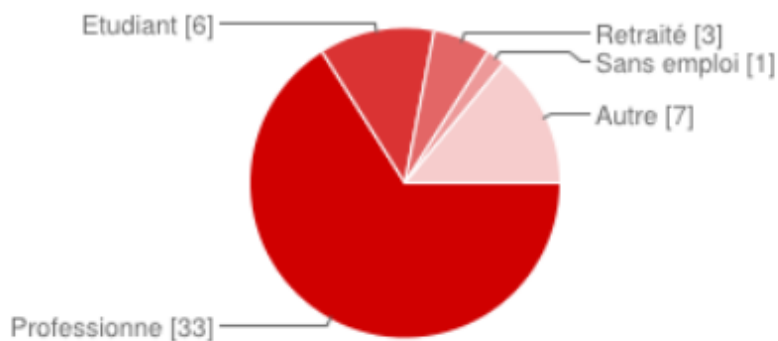
# Profil des répondants

## Votre âge :



Moins de 20 ans.	<b>0</b>	0 %
[20 ans - 30 ans[	<b>9</b>	18 %
[30 ans - 40 ans[	<b>13</b>	26 %
[40 ans - 50 ans[	<b>12</b>	24 %
Plus de 50 ans.	<b>16</b>	32 %

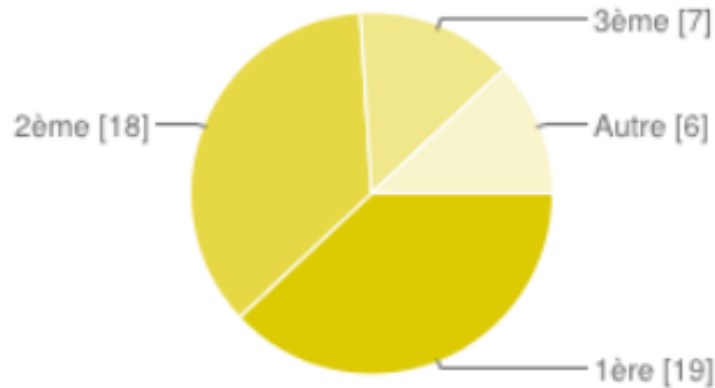
## Votre situation sociale :



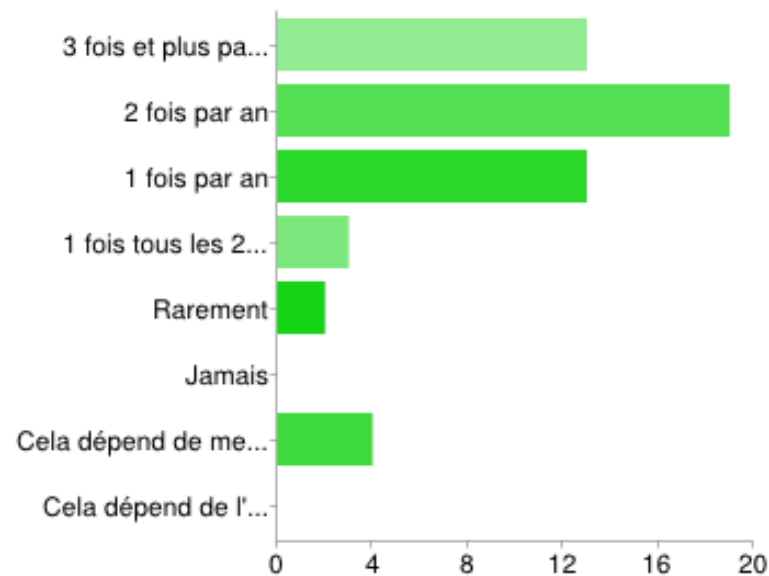
Professionnel	<b>33</b>	66 %
Etudiant	<b>6</b>	12 %
Retraité	<b>3</b>	6 %
Sans emploi	<b>1</b>	2 %
Autre	<b>7</b>	14 %



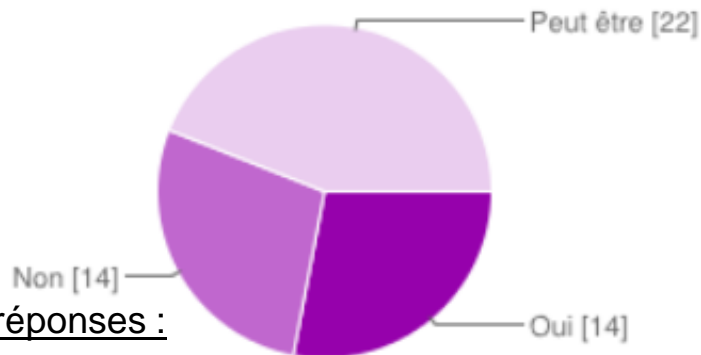
# Profil des répondants



1ère	<b>19</b>	38 %
2ème	<b>18</b>	36 %
3ème	<b>7</b>	14 %
Autre	<b>6</b>	12 %



# Retour définitif

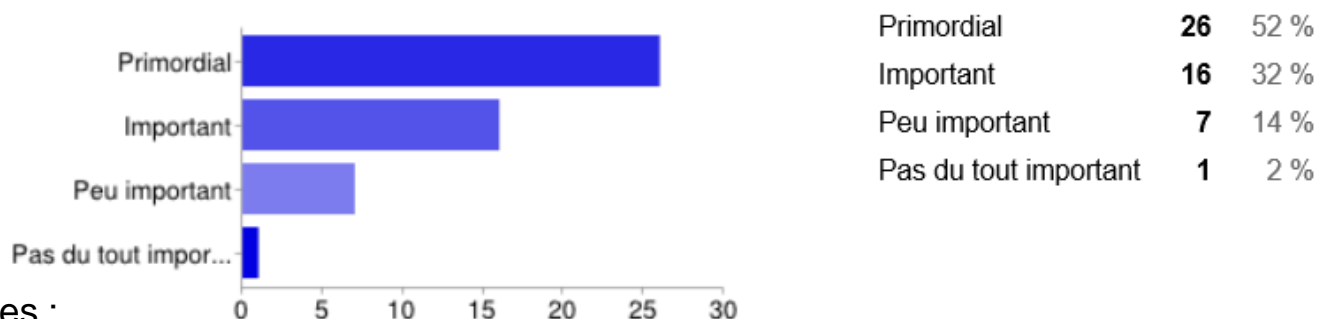


Oui	<b>14</b>	28 %
Non	<b>14</b>	28 %
Peut être	<b>22</b>	44 %

## Quelques réponses :

- le **lien familiale** est fort, je suis obligé d'être à proximité de ma famille.
- J'**aime mon pays d'origine** mais je deviens presque un immigré en Tunisie
- A **la retraite**, j'envisage un retour en Tunisie Si je trouve un emploi avec les conditions salariales françaises ou bien en créant mon entreprise directement en Tunisie.
- Oui mais pas de suite...ça sera dans quelques année car **j'aimerais travailler en France** apprendre le savoir faire ici pour pouvoir l importer plus tard en Tunisie.
- Une **expérience pratique** dans mon domaine d'étude est indispensable avant mon retour en Tunisie.
- Trop chère la vie, il faut envisager des **solutions importantes qui permettent aux tunisiens de faire plus de voyages** et permet a la nouvelle génération de bien connaitre leur pays d origine
- Ma **retraite** s'approche...si tout vas bien en Tunisie, j'envisage une résidence 1/3 de l'année.
- Pour **une carrière politique** en vue de me présenter aux élections législatives.
- Il **fait beau** en Tunisie
- Dans un premier temps des allers et retours puis définitivement pour la **retraite**.
- Si la **situation économique et politique** se stabilise. Une vraie démocratie s'installe
- Si la **corruption** sera combattue.

# Lien des enfants avec la Tunisie



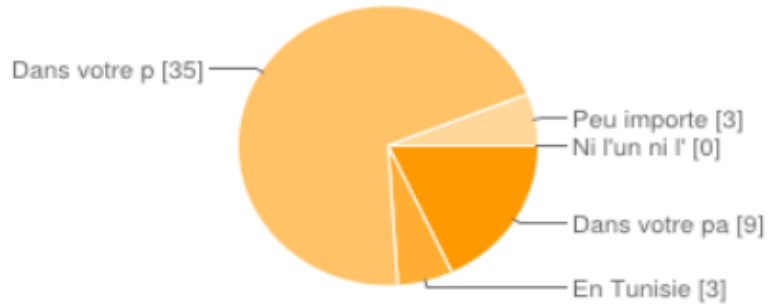
## Quelques réponses :

- Ils sont tunisiens, français avec une **culture Arabo-Musulmane**.  
التردد على بلدهم الأصلي فقط لحفظ لغة القرآن الكريم
- Mes enfants aiment beaucoup la Tunisie, et leurs famille donc il ya un **lien fort**.
- C'est essentiel pour **leur attachement à leurs origines** et c'est aussi un élément important pour leur **équilibre psychique et émotionnel** dans un environnement ou parfois on leur fait croire qu'il ne sont pas chez eux.
- Le **coût** pour passer un mois de vacance en Espagne revient moins cher qu'un mois en Tunisie car les compagnies tunisiennes de transport ne sont pas de politique solidaire, elles sont purement commerciales.
- Mes enfants habitent et travaillent en France je ne les imagine pas quitter la France, sauf pendant la période des vacances.
- Pour les enfants la Tunisie représente **les vacances**
- La **Tunisie doit être toujours valorisée** dans les yeux de nos enfants quelque soit la situation.
- Malheureusement je constate parfois des **dérives** émanant de certains parents pour des raisons idéologiques ou politiques.
- Si certains parents ont raté leur passé d'immigrant, leurs enfants ne doivent guère payer et subir à leur place.



# Zone d'intervention

## 5. Vous éprouvez plus le besoin d'être représenté :

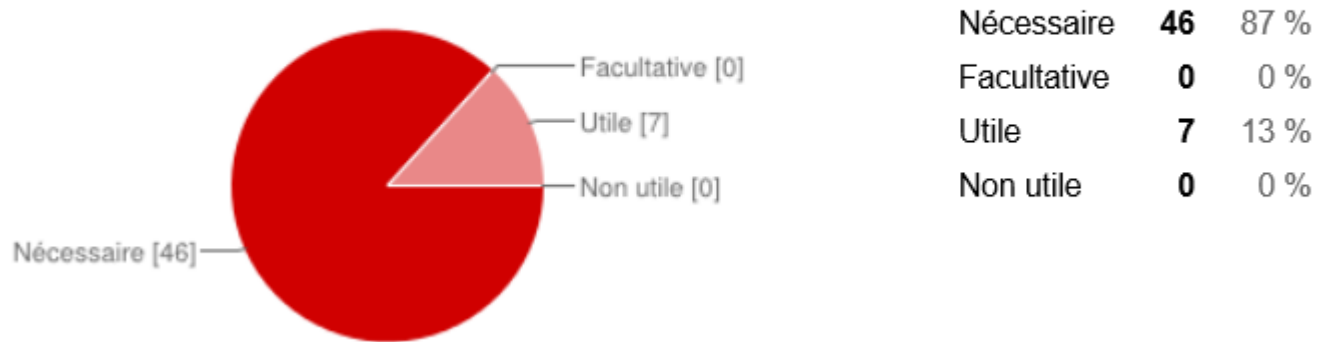


Dans votre pays de résidence	<b>9</b>	18 %
En Tunisie	<b>3</b>	6 %
Dans votre pays de résidence et en Tunisie	<b>35</b>	70 %
Peu importe	<b>3</b>	6 %
Ni l'un ni l'autre	<b>0</b>	0 %



# L'importance du CTE

## 6. La création d'un Conseil des Tunisiens à l'Etranger est pour vous :

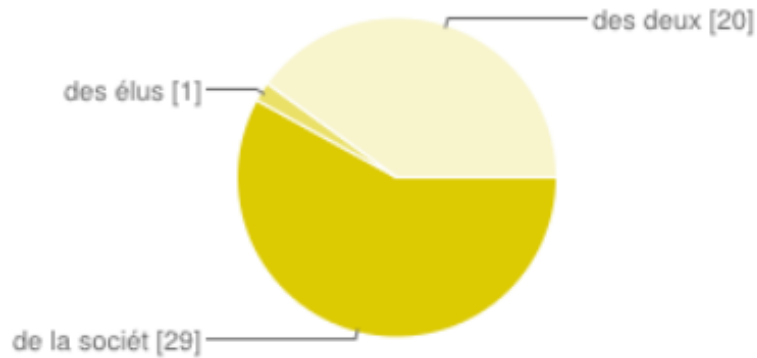






# Les acteurs du Conseil

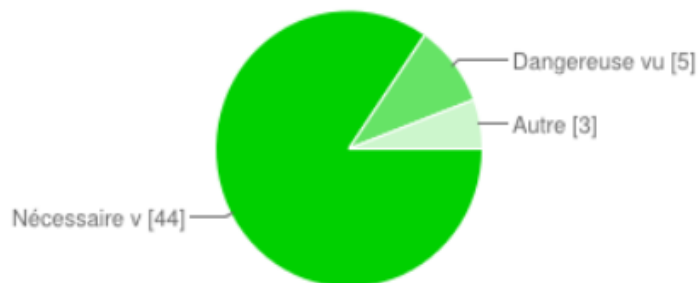
## 7. Le Conseil des Tunisiens à l'Étranger doit émaner :



de la société civile	<b>29</b>	58 %
des élus	<b>1</b>	2 %
des deux	<b>20</b>	40 %

# Une répartition régional consulaires

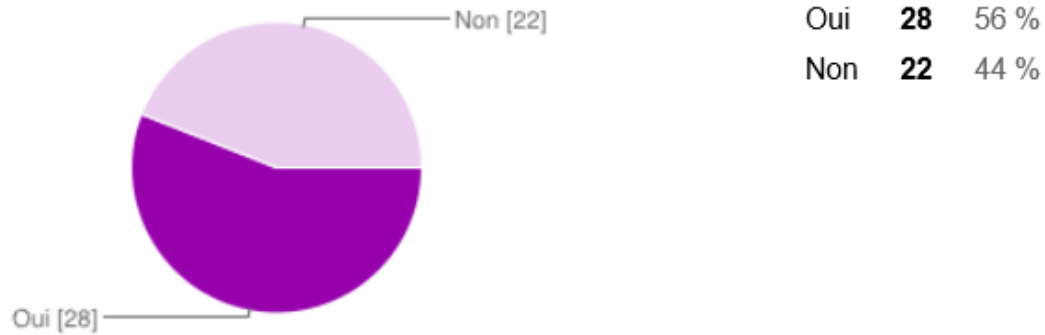
## 8. La décentralisation\* de l'organe du Conseil des Tunisiens à l'Etranger est :



Nécessaire vu la répartition des tunisiens à l'étranger.	<b>44</b>	85 %
Dangereuse vu la méconnaissance des citoyens.	<b>5</b>	10 %
Autre	<b>3</b>	6 %



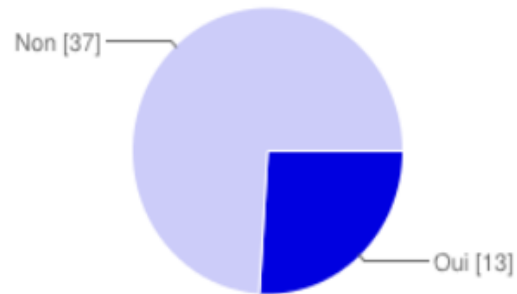
# La place de l'État dans le projet





# Le lancement du processus

10. Est-ce pertinent de retarder le lancement de ce processus (La création du Conseil des Tunisiens à l'Étranger) ?

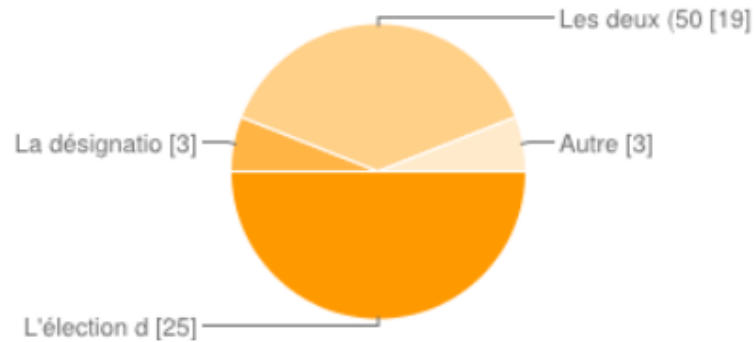


Oui	13	26 %
Non	37	74 %



# Élection/ Désignation

## 11. Faut-il préférer :

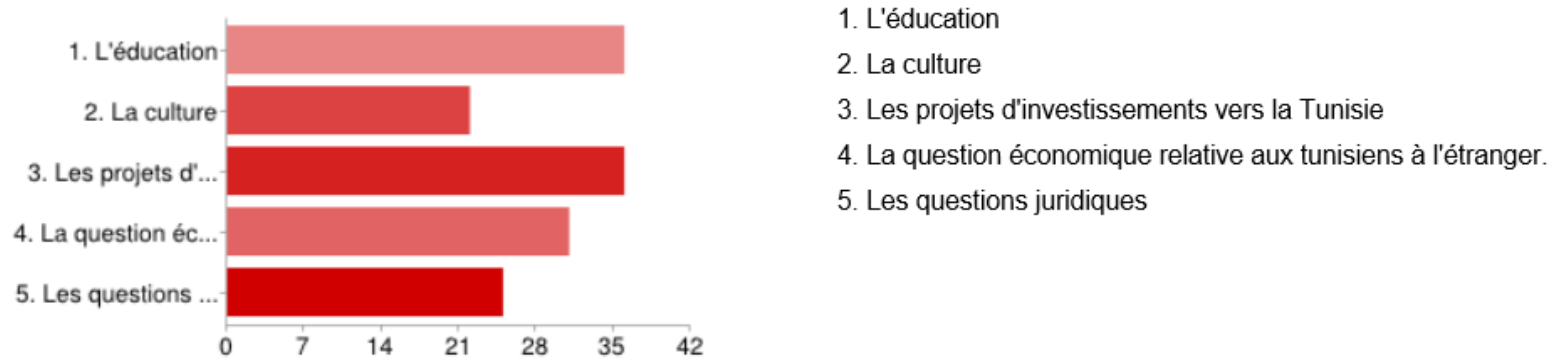


L'élection des membres.	<b>25</b>	50 %
La désignation des membres.	<b>3</b>	6 %
Les deux (50/50, 40/60, etc.).	<b>19</b>	38 %
Autre	<b>3</b>	6 %



# Secteurs d'intervention du Conseil

## 12. Quels thèmes ou volets jugez-vous important d'être travaillé dans le Conseil des Tunisiens à l'Étranger ?

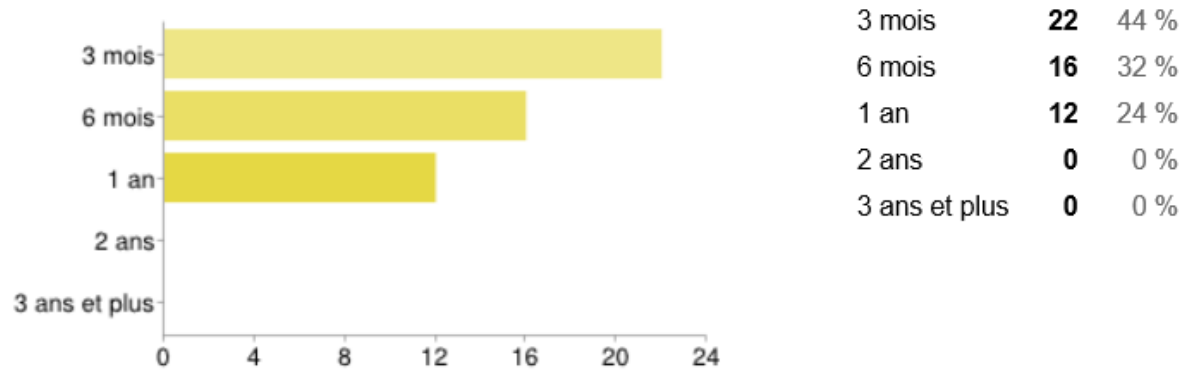


1. L'éducation
2. La culture
3. Les projets d'investissements vers la Tunisie
4. La question économique relative aux tunisiens à l'étranger.
5. Les questions juridiques



# Réfléchir collectivement au projet

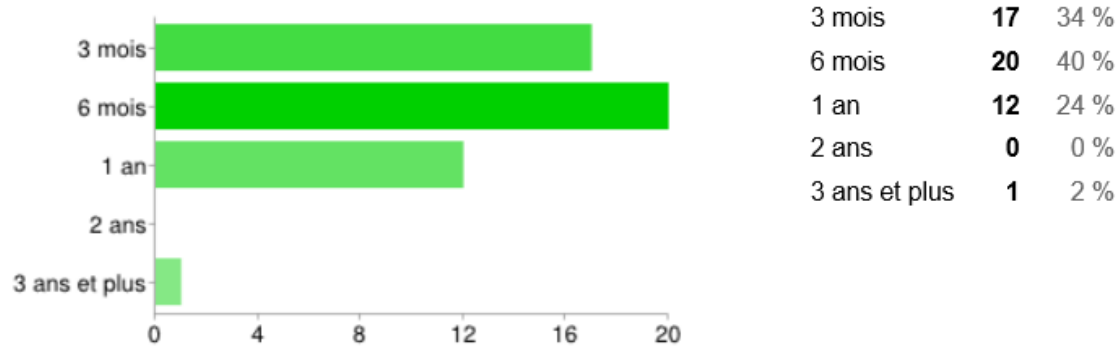
Élaborer une réflexion sur le projet du Conseil. [13. Combien de temps vous semble t-il nécessaire pour :]





# Durée de l'étude du projet

Faire une étude et proposer le projet du Conseil. [13. Combien de temps vous semble t-il nécessaire pour :]

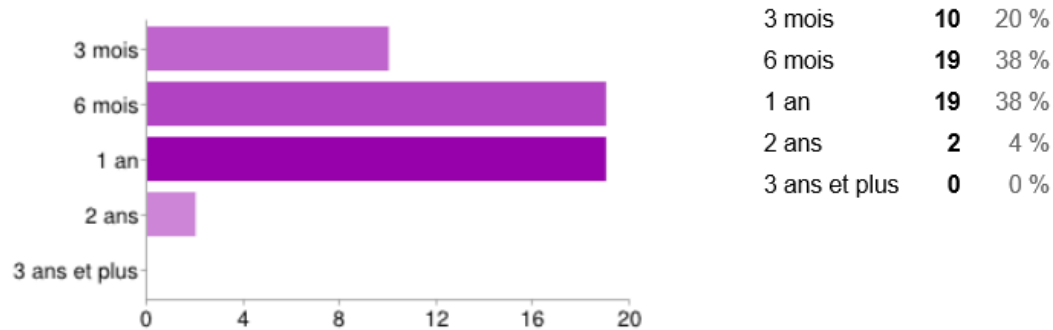






# Durée nécessaire du projet

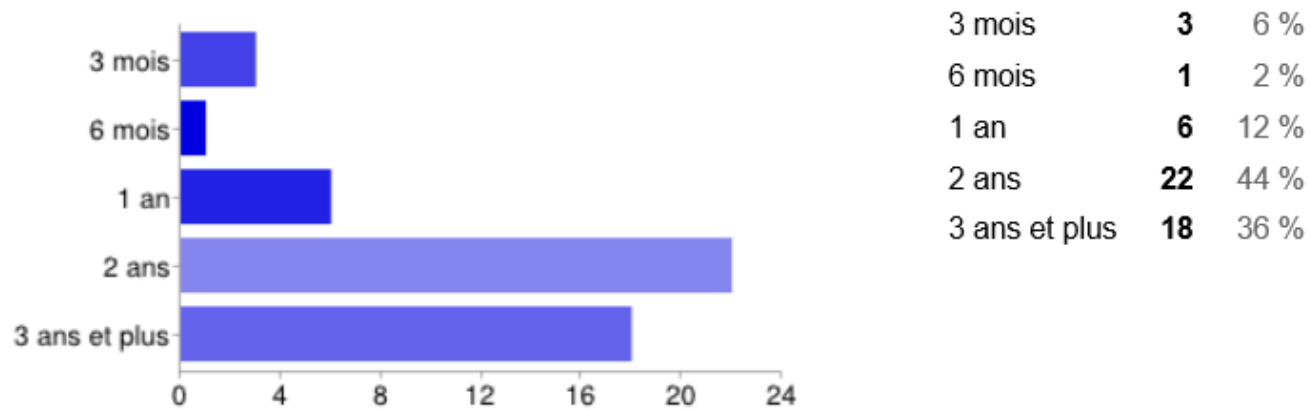
Mettre en place et lancer le projet du conseil des tunisiens à l'étranger. [13. Combien de temps vous semble t-il nécessaire pour :]





# Durée d'un conseil

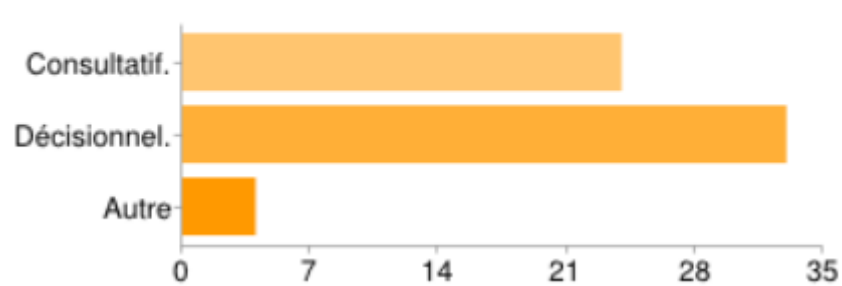
**Durée d'un conseil. [13. Combien de temps vous semble t-il nécessaire pour :]**





# Consultatif/ Décisionnel

## 14. Ce conseil devra être :

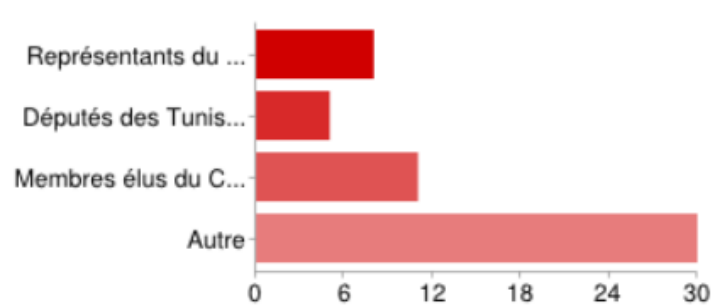


Consultatif.	<b>24</b>	39 %
Décisionnel.	<b>33</b>	54 %
Autre	<b>4</b>	7 %



# Les Statuts des membres

## 15. Comment voyez-vous les statuts des membres du Conseil des Tunisiens à l'Étranger élus ou désignés ?

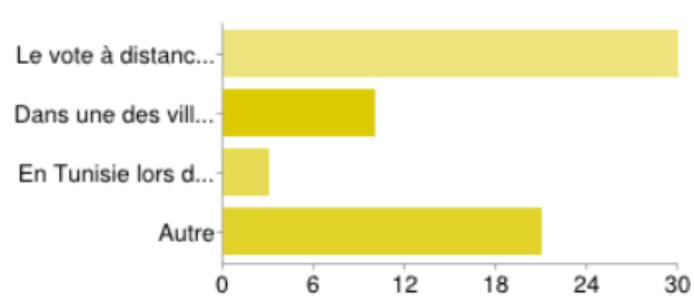


Représentants du conseil des Tunisiens à l'étranger	<b>8</b>	15 %
Députés des Tunisiens à l'étranger	<b>5</b>	9 %
Membres élus du Conseil des Tunisiens à l'Étranger	<b>11</b>	20 %
Autre	<b>30</b>	56 %



# Mode d'élection

## 16. Dans le cas d'un vote, quelle option serait la plus simple pour vous ?



Le vote à distance (via internet)	<b>30</b>	47 %
Dans une des villes de résidence des tunisiens à l'étranger	<b>10</b>	16 %
En Tunisie lors d'un congrès	<b>3</b>	5 %
Autre	<b>21</b>	33 %



# L'âge

17. Pensez-vous qu'un âge minimum serait requis pour l'élection des membres du Conseil des Tunisiens à l'Etranger?

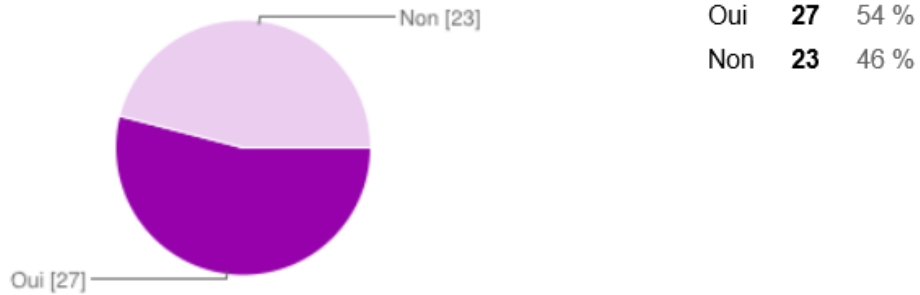


Oui	<b>36</b>	72 %
Non	<b>14</b>	28 %



# L'expérience

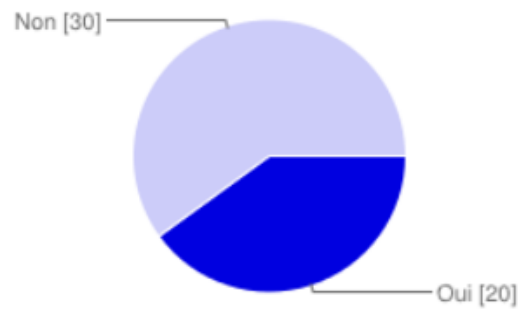
18. Pensez-vous qu'une expérience certifiée est requise pour être élu membre du Conseil des Tunisiens à l'Etranger?





# La notoriété

19. Une simple notoriété locale est-elle suffisante ?



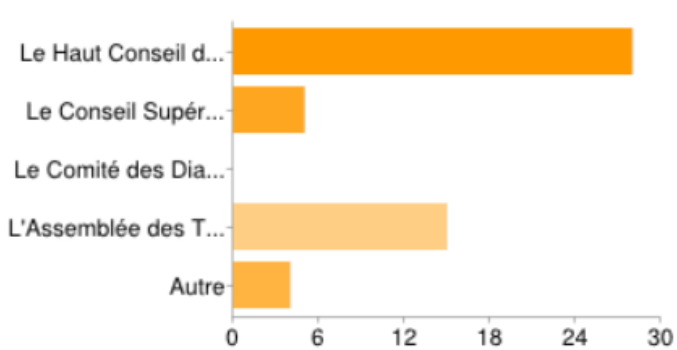
Oui	<b>20</b>	40 %
Non	<b>30</b>	60 %





# L'appellation

## 21. Quel nom choisirez-vous pour désigner le Conseil des Tunisiens à l'Étranger?



Le Haut Conseil des Tunisiens à l'Étranger.	<b>28</b>	54 %
Le Conseil Supérieur de l'Immigration.	<b>5</b>	10 %
Le Comité des Diasporas.	<b>0</b>	0 %
L'Assemblée des Tunisiens à l'Étranger.	<b>15</b>	29 %
Autre	<b>4</b>	8 %



## VII. Synthèse détaillée des propositions (Partie 2)



# Propositions de la société civile à l'étranger

Selon un classement thématique :

- Introduction
- Missions / Attributions / Appellations
- Composition et Organisation
- Organe et Fonctionnement



# Introduction

Les Tunisiens résidents à l'étranger ont toujours contribué au développement politique, économique, social et culturel de la Tunisie. Nous souhaitons renforcer ce rôle en étroite collaboration avec l'Etat postrévolutionnaire.

Pour nous, Tunisiens à l'étranger, il est maintenant indispensable de reconstruire de nouveaux rapports avec les autorités politiques et administratives tunisiennes. A ce titre nous demandons :

1. La participation, en tant que citoyens à part entière, dans la construction de la Tunisie nouvelle par l'exercice du droit de vote et d'éligibilité à toutes les élections nationales et dans la vie politique du pays.
2. La pérennisation de l'un des acquis de la révolution; notre participation aux élections de l'Assemblée Nationale Constituante.
3. La protection des Tunisiens à l'étranger face à la montée du racisme, de la xénophobie et de l'islamophobie et des égoïsmes nationaux en Europe.
4. Dans les pays du Golfe, nous demandons l'abrogation du système du tutorat et la liberté de circulation et de travail pour les Tunisiens.



5. La renégociation des conventions bilatérales avec les pays européens et du Golfe en matière de séjour de travail et de droits sociaux dans le sens d'un plus grand respect des droits des migrants tels que garantis par les instruments internationaux (Charte des migrants de 1991...).
  6. L'encouragement (avec simplification des procédures administratives, transfert d'argent et emprunts bancaires, ...) des investissements des Tunisiens à l'étranger en Tunisie.
  7. La réalisation de ces objectifs nécessite aussi la création d'un cadre institutionnel à caractère consultatif dans lequel seront représentés les acteurs issus des associations de l'immigration et des acteurs économiques, culturels et sociaux Tunisiens en Tunisie et à l'étranger.
- **A cet effet nous proposons la création d'un Haut Conseil des Tunisiens à l'Étranger.**



## Mode opératoire dans la récolte des informations

Les réponses sont basées sur :

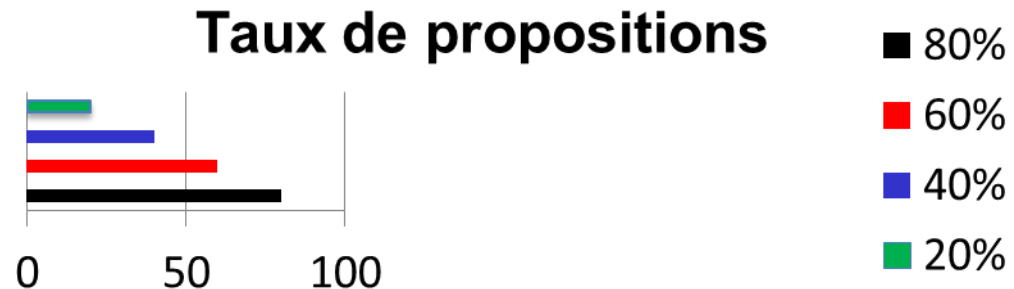
1. Une étude scientifique de la responsable du projet
2. Des récoltes de données scientifiques de compétences TRE
3. De récoltes de données scientifiques de l'Etat (OTE, ministère AE)
4. De récoltes de propositions des travaux réalisés par les représentants d'association et transmis par les attachés sociaux dans différentes zones consulaires (liste des zones ayant participées en annexe à la fin du document)

\* *L'ensemble des données est proposé sur la même base de calcul faite lors de la 1<sup>ère</sup> étape des travaux (missions et les objectifs du conseil)*



## Mode opératoire dans le classement des propositions

- ✓ Les classements sont organisés par thème selon les réflexions, travaux et réunions réalisés dans les zones consulaires
- ✓ Sur 34 zones consulaires à travers le monde : 24 zones consulaires ont contribué aux travaux à des degrés d'implication variés (en annexe les zones consulaires et les noms des associations (le cas échéant) figurant dans les comptes rendus des attachés sociaux)
  - ❑ En noir les propositions recensées à 80 % (c'est-à-dire pour plus de 19 zones consultées/24)
  - ❑ En rouge les propositions recensées à plus de 60% (c'est-à-dire pour 14 et plus des 24 zones)
  - ❑ En bleu les propositions recensées à plus de 40% (c'est-à-dire entre 8 et 12 des 24 zones consultées)
  - ❑ En vert les propositions recensées à moins de 20 % (c'est-à-dire moins de 8 des 24 zones consultées)





# Missions et Attributions

## Missions

- ✓ Le Haut Conseil des Tunisiens à l'étranger est un organe à caractère constitutionnel, jouissant de l'autonomie administrative et financière. Il est consultatif, sur les dispositifs et les politiques publiques migratoires de l'Etat tunisien
- ✓ Il aura une complémentarité entre les membres de l'assemblée constituante et ces structures et les membres du conseil
- ✓ Il servira d'institution de dialogue, d'échange, d'initiative et de proposition , le Haut Conseil des Tunisiens à l'étranger : a pour missions :
  - Assurer le suivi et l'évaluation des politiques migratoires
- ✓ Susciter et favoriser toute initiative de nature à améliorer les conditions de vie des Tunisiens à l'étranger et de promouvoir la défense de leurs droits ainsi que de leurs intérêts matériels et moraux.



■ 80%    ■ 60%    ■ 40%    ■ 20%





- ✓ Améliorer et dynamiser leur participation au développement politique, économique, culturel et social du pays.
- ✓ Se préoccuper de la catégorie des étudiants et des nouvelles générations, voir les possibles synergies dans l'intégration des jeunes.
- ✓ S'employer à la promotion et à la valorisation de la Culture tunisienne et à tisser les liens entre les générations issues de l'immigration tunisienne et la Tunisie et à valoriser le sentiment d'appartenance à la patrie tunisienne.
- ✓ Il est par ailleurs chargé d'assurer des fonctions de veille et de prospective sur les problématiques migratoires et de contribuer au développement des relations entre la Tunisie et les gouvernements et les sociétés des pays de résidence des émigrés Tunisiens.



■ 80% ■ 60% ■ 40% ■ 20%



## Attributions

- ✓ Le Gouvernement tunisien doit saisir le Haut conseil des Tunisiens à l'étranger pour avis notamment, avant promulgation:
- ✓ Les avant-projets de textes législatifs ou réglementaires ayant pour objet les affaires de l'émigration et les questions concernant les Tunisiens résidant à l'étranger ;
- ✓ Les projets de conventions bilatérales ou multilatérales relatives à l'émigration et à la coopération internationale
- ✓ Les mesures ayant pour but de garantir les droits et préserver les intérêts de Tunisiens résidant à l'étranger, notamment ceux en situation difficile ou précaire



■ 80%    ■ 60%    ■ 40%    ■ 20%



- ✓ Les principales orientations des politiques publiques permettant d'assurer aux Tunisiens résidant à l'étranger le maintien des liens étroits avec le pays, et plus particulièrement celles relatives à l'enseignement des langues, l'éducation, les actions culturelles et les liens de la jeunesse issue de l'immigration tunisienne et la patrie tunisienne ;
- ✓ Les moyens de renforcer la contribution des Tunisiens à l'étranger au développement des capacités de leur pays d'origine, au développement humain durable et à la modernisation de la société;
- ✓ Le développement des stratégies modernes de communication, d'interaction et de coopération avec les pays d'accueil aux niveaux culturel, humain et économique.





# Appellations pour le C.T.E.

## Les appellations proposées par les participants :

- ✓ Le Conseil Consultatif des tunisiens à l'Étranger
- ✓ L'assemblée des Tunisiens à l'Étranger
- ✓ Le Haut Conseil de l'immigration
- ✓ Le Haut Conseil des émigrés tunisiens
- ✓ Le Conseil national de l'immigration
- ✓ Le Conseil de l'immigration et des tunisiens à l'étranger
- ✓ Le Conseil des Tunisiens à l'étranger
- ✓ L'Union des Tunisiens à l'Étranger
- ✓ Le Conseil de la Diaspora Tunisienne à l'étranger
- ✓ Le Haut Conseil des tunisiens à l'étranger





# Composition et Organisation

- ✓ Le Haut conseil est composé comme suit :
  - Les représentants des associations de l'immigration tunisienne
    - Nombre des représentants des associations de l'immigration tunisienne
    - La moitié (1/2) des sièges du Haut Conseil des Tunisiens à l'Étranger sera composé des représentants des associations de l'immigration tunisienne et des Tunisiens à l'étranger. (la majorité doit être issue de la société civile représentant d'associations et de personnalités)
- ✓ Les critères de choix des représentants des associations des migrants tunisiens à l'étranger :
  - Election des membres par scrutin général et direct des candidats individuellement et non pas par liste. Ces scrutins seraient organisés par les consulats.



■ 80%    ■ 60%    ■ 40%    ■ 20%



- ✓ Afin d'éviter les équivoques, la représentation des associations au HCTE, doit être négociée et partagée. Elle doit se faire selon des critères objectifs, mesurables, évaluables (ancienne et nouvelle génération). Ainsi, nous proposons que les associations représentées doivent :
  - Justifier d'une existence légale (déclaration au Jo) et jouir de la personnalité juridique,
  - Justifier d'un nombre de membres (à déterminer en commun),
  - Présenter une comptabilité certifiée et d'un rapport d'activité annuel,
  - Être reconnues par un certain nombre d'institutions publiques, comme associations actives et impliquées dans le champ de l'immigration,
  - En plus des associations généralistes de l'immigration, nous demandons la représentation au sein du HCTE des associations féminines et féministes ainsi que de jeunesse,



■ 80%    ■ 60%    ■ 40%    ■ 20%



- Représentativité géographique, sociale et paritaire,
- Donner une place importante aux binationaux,
- Créer un comité technique de coordinations représentatives de tous bords pour étudier les propositions et donner l'essentiel.

#### ❖ **Les représentants des Ministères et des administrations publiques**

- Le 1/4 des sièges du Haut conseil des Tunisiens à l'étranger sera composé des représentants des Ministères, des administrations et des offices publics traitant de la question migratoire tels que les ministères des affaires étrangères, des affaires sociales du secrétariat d'Etat à l'émigration et des Tunisiens à l'étranger, de l'économie et des finances, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de l'Emploi et de la formation professionnelle et ministère de la famille et de la solidarité, de l'O.T.E., ...



■ 80%   ■ 60%   ■ 40%   ■ 20%



## ❖ Les personnalités qualifiées

- Le **1/4** des sièges du Haut conseil des Tunisiens à l'étranger sera composé de personnalités qualifiées représentant :
  - des Tunisiens acteurs dans les domaines économiques, sociaux, culturels, universitaires, syndicaux dans les pays de résidence.
  - des personnalités choisies pour leurs compétences et leur connaissance des questions migratoires et de développement vivant en Tunisie et/ou à l'étranger.
  - des représentants du mouvement syndical des travailleurs, des organisations professionnelles patronales, organisations des agriculteurs et des organisations de la jeunesse et particulièrement les étudiants.







## ❖ Mode de désignation des personnalités qualifiées

- Les personnalités qualifiées doivent être désignées conjointement par les représentants des ministères, des administrations et des offices publics traitant de la question migratoire et des représentants des associations de l'immigration tunisienne et des Tunisiens à l'étranger





# Organe et Fonctionnement

## Les organes du C.T.E.

- ✓ Pour la composition, il est proposé que les 2/3 soit élus et un 1/3 nommé
- ✓ Pour assurer ses missions, le C.T.E. s'appuie sur les entités permanentes suivantes :

### ❖ **Le Bureau du Conseil :**

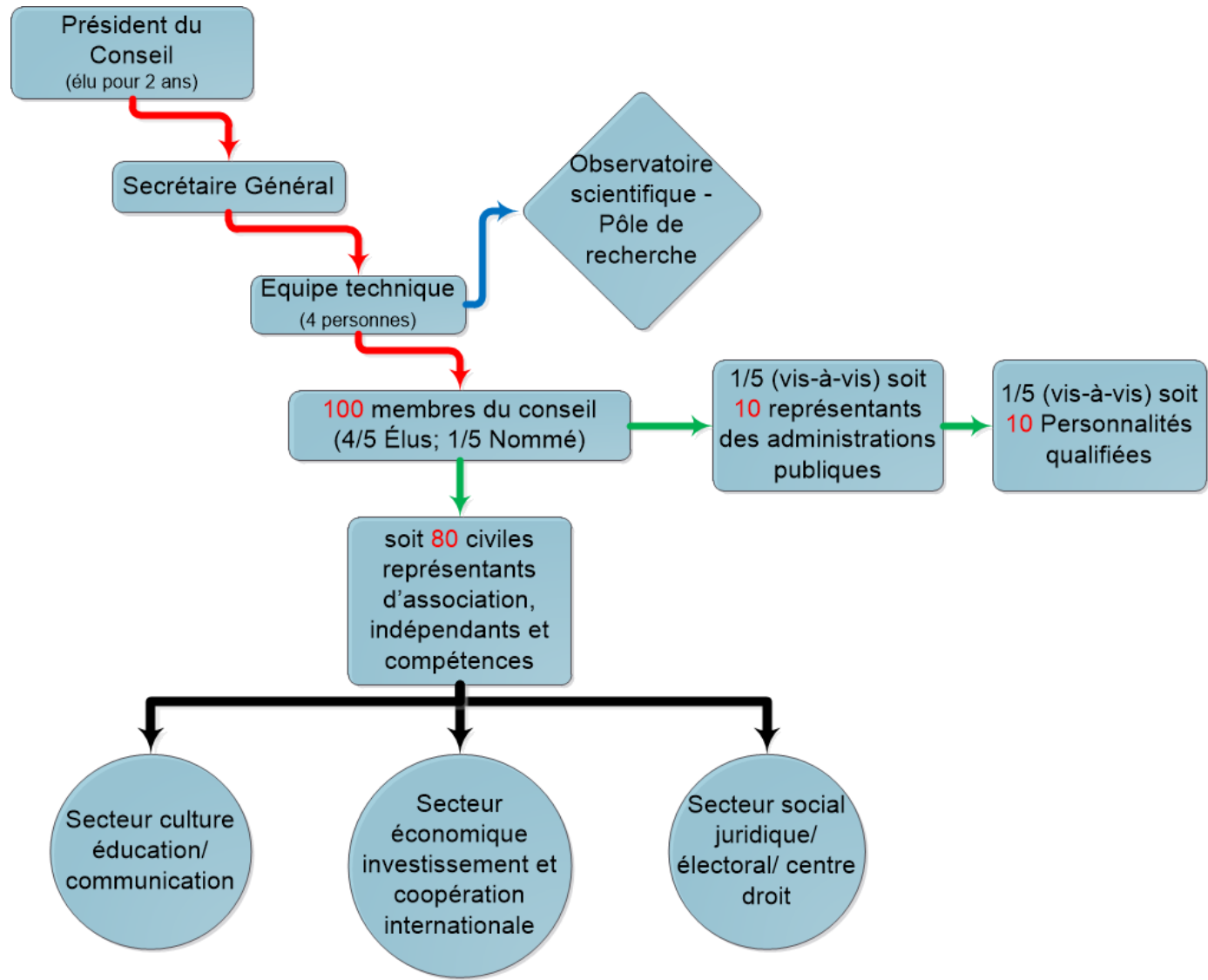
Composé du président, du secrétaire général, des présidents des groupes de travail, le bureau assiste le président dans la gestion des activités du Conseil.

#### – **Le président :**

Nommé parmi les membres pour un mandat de 3 ans renouvelable, il assure la coordination des travaux du Conseil, de ses organes et de ses activités. Il est le porte-parole du Conseil, l'interlocuteur officiel auprès des autorités publiques nationales et des conseils similaires ainsi qu'auprès des institutions internationales concernées par le domaine de sa compétence.

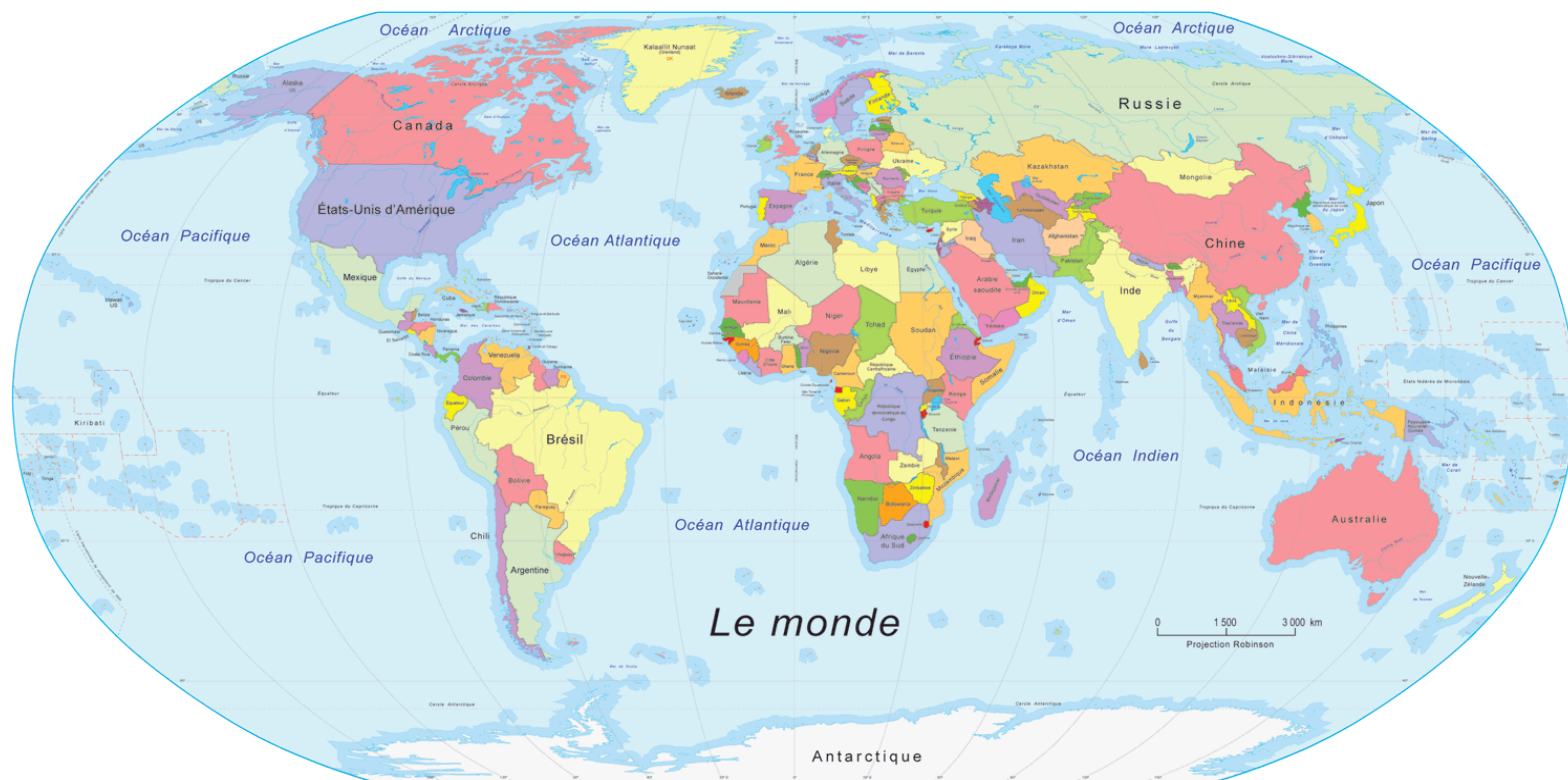
#### – **Le secrétaire général :**

Nommé pour une durée de 3 ans, renouvelable, et choisi parmi les membres du Conseil, il est chargé de la gestion administrative et financière du Conseil.



# Circonscription électorale

## Circonscriptions électorales pour les représentants de Tunisiens résidents à l'étranger et le nombre de sièges qui leur correspondent





## Le calcul pourrait se faire sur la base suivante :

- ❖ 1 membre pour 20000 habitants pour les circonscriptions > 100000 habitants
- ❖ 1 membre pour 10000 habitants pour les circonscriptions < 100000 h et > 10000 h
- ❖ 1 membre pour les circonscriptions < 10000 h et > 5000 h
  - **Il faut essayer de respecter au maximum le droit de représentation par zone géographique ayant des spécificités sociologiques, des richesses et des difficultés particulières.**



# Europe

Pays	TRE	Nombre de membres
France	688.858	34
Italie	195.092	10
Allemagne	95.601	9
Belgique	24.810	2
Suisse	16.687	1
Hollande	8.776	1
Suède	8.704	1
Autriche	7.083	1
Angleterre Irlande	7.797	1
Autres pays d'Europe	14.214	2
Total des TRE	1.032.412	62



# Maghreb

Pays	TRE	Nombre de membres
Lybie	68.952	4
Algérie	18.796	1
Maroc	3.445	1
Mauritanie	301	-
Total des TRE	91.584	6



# Pays Arabes

Pays	TRE	Nombre de membres
Emirats Arabes unies	19.061	1
Arabie Saoudite	16.774	1
Qatar	7.827	1
Oman	3.984	1
Egypte	2.485	1
Syrie	1.900	1
Autres pays arabes	7.405	-
Total des TRE	69.616	6





# Afrique

Pays	TRE	Nombre de membres
Côte d'ivoire	448	-
Sénégal	373	-
Gabon	176	-
Mali	80	-
Guinées	59	-
Autres pays d'Afrique	2.143	-
Total des TRE	3.279	3

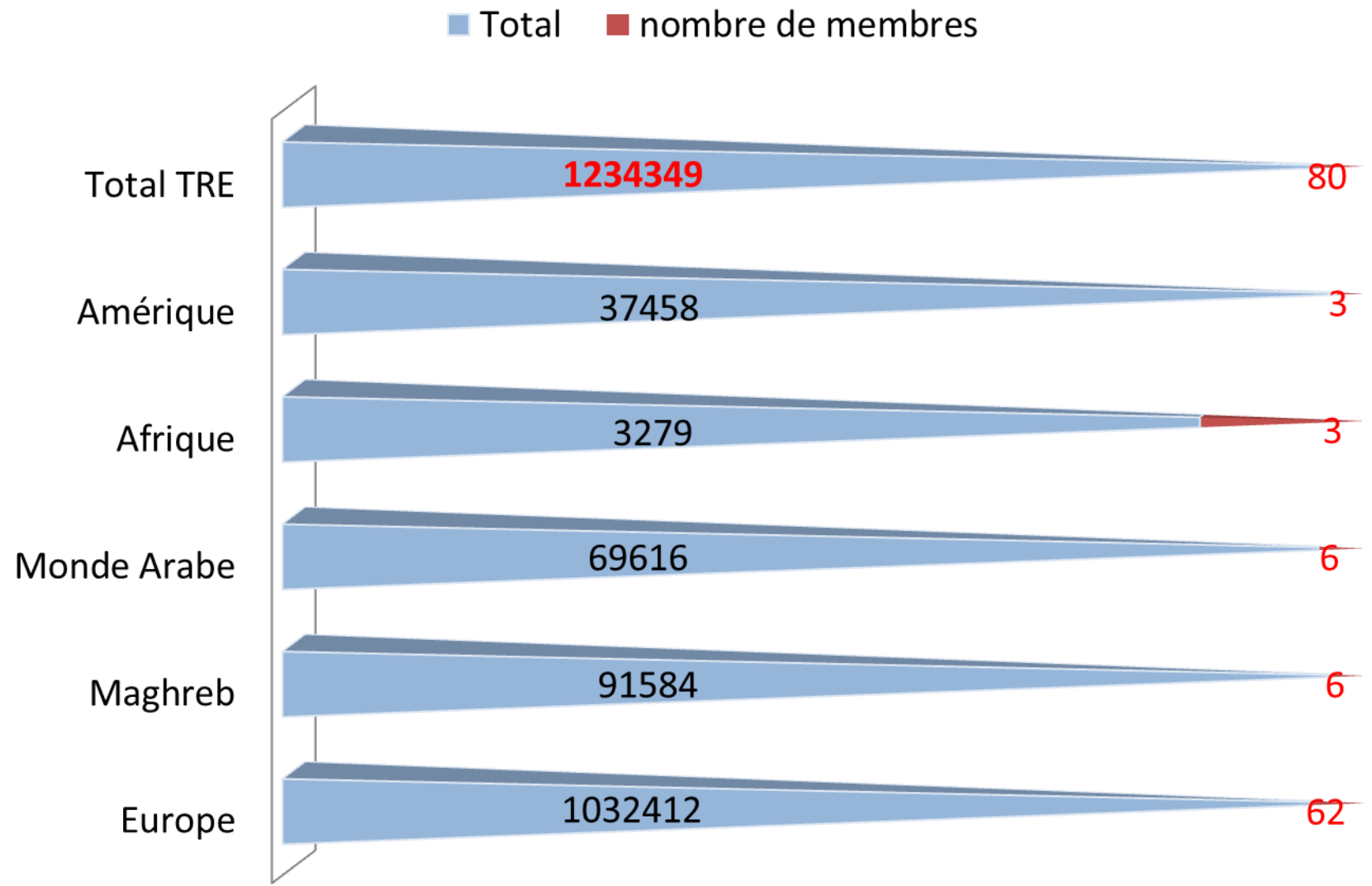


# Amérique

Pays	TRE	Nombre de membres
Canada	20.300	2
USA	15.308	1
Autres pays de l'Amérique	1.850	-
Total des TRE	37.458	3



# Répartition des membres





# Les organes du Conseil

## **Feuille de route générale et moyens de travail**

- ✓ Engagement sur le déroulement des réunions tous les trimestres au local du conseil en Tunisie ou quand il y a urgence.
- ✓ Organisation d'une assemblée annuelle avec la présence des membres du gouvernement pour identifier les projets du Conseil et proposer le calendrier des programmes à mettre en place et des difficultés rencontrées.
- ✓ Organisation de réunion ou rencontres trimestrielles dans chaque zone consulaire
- ✓ Mise en place d'un système de travail régulier de chaque membre en concertation avec sa communauté.

## **Relation avec la communauté, l'administration et l'Etat**

- ✓ Limitation du niveau d'intervention de chaque député du HCTE pour la communauté suivant les accords internationaux et les textes de loi et surtout celle de l'accord de Vienne pour les relations consulaires en 1963.



## Les groupes de travail :

- ✓ Constitués en assemblée plénière qui fixe leurs attributions, ils procèdent à l'élection d'un président et d'un rapporteur et rédigent un rapport d'activités annuel, intégré au rapport du Conseil.
- ✓ Six groupes de travail sont ainsi proposés :
  - Citoyenneté et participation politique,
  - Cultures, éducation et identités,
  - Approche genre et nouvelles générations,
  - Administration, droits des usagers et politiques publiques,
  - Compétences scientifiques, techniques et économiques pour le développement solidaire,
  - Culture et éducation.



■ 80%    ■ 60%    ■ 40%    ■ 20%



## Des commissions ad hoc

- ✓ Des commissions ad hoc chargées de l'étude d'une question déterminée peuvent également être créées
- ✓ Notamment la nécessité de clarifier le régime juridique des associations à l'étranger dans leur relation avec la loi tunisienne

## L'assemblée plénière

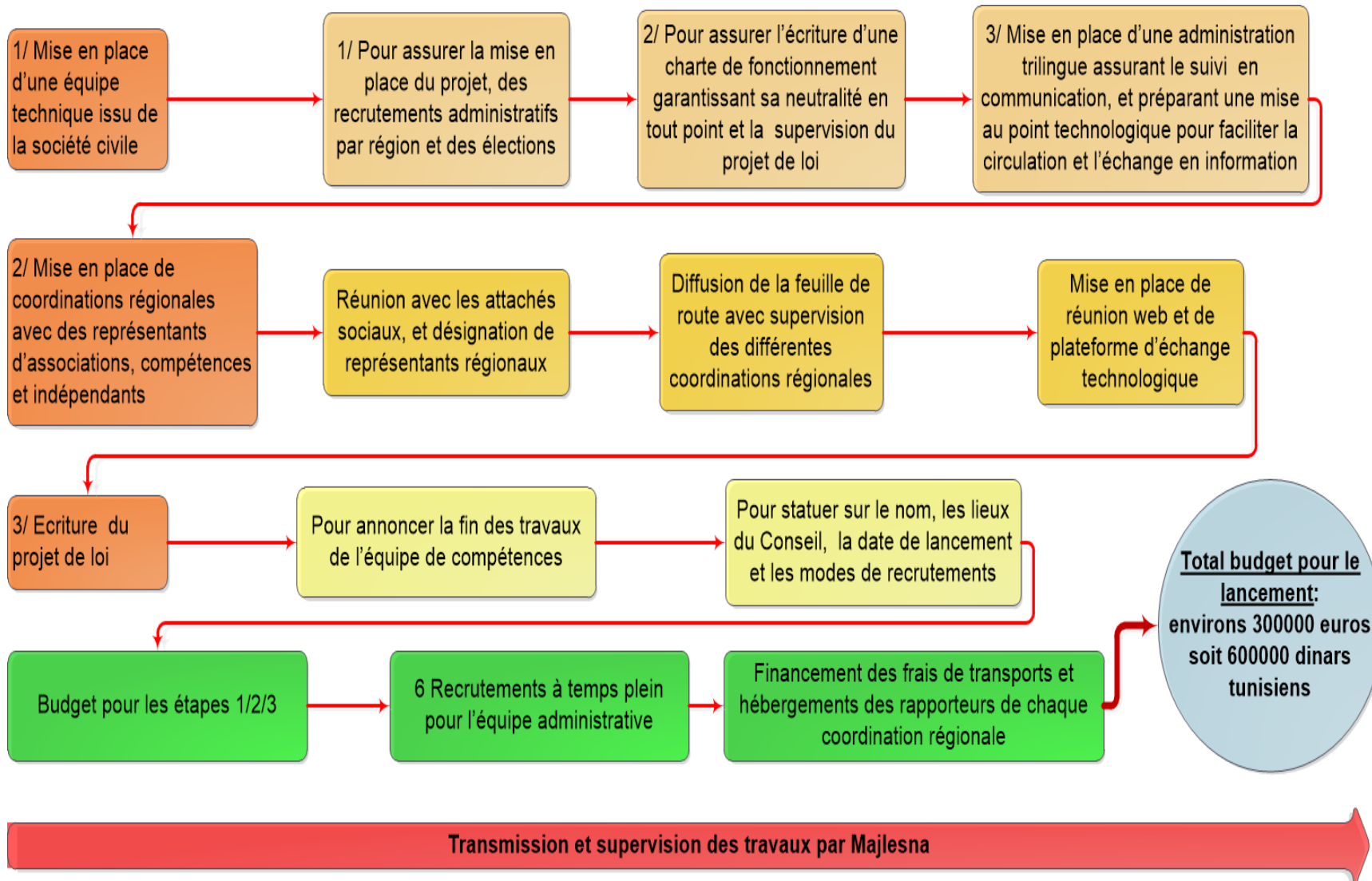
- ✓ L'assemblée doit être complémentaire aux instances administratives existantes (OTE SI, ANC)
- ✓ Composée de l'ensemble des membres du Conseil, elle délibère notamment sur :
  - le programme annuel ou pluriannuel du Conseil, le règlement intérieur et le budget ;
  - les projets de rapports, les recommandations et les avis consultatifs qui lui sont soumis ;
  - les sollicitations du Président de la République et du gouvernement demandant au Conseil de délibérer sur une question relevant de ses missions.



■ 80%    ■ 60%    ■ 40%    ■ 20%



## VIII. Feuilles de route pour les prochaine étapes du projet







# Zone consultées

- ✓ France Nord (Strasbourg, Dunkerque, Lille, Paris)
- ✓ France Sud (Lyon, Grenoble, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nice)
- ✓ Autriche
- ✓ Montréal
- ✓ Italie (Naples, Milan)
- ✓ Allemagne (Bonn, Berlin, Hambourg, Munich)
- ✓ Europe du Nord (Belgique, Luxembourg, Pays Bas, Danemark)
- ✓ Sur 34 Zones consulaires, 15 zones ont organisées des réunions et établis des comptes rendus. Ces travaux et propositions tiennent compte de mon étude ainsi que des récoltes majoritairement émises par ces 15 zones consulaires.



# Liste de principaux textes analysés

- **Document n° 1 Espagne – Décret royal 1339/1987 du 30 octobre 1987 sur les modalités de la représentation institutionnelle des Espagnols résidant à l'étranger (langue originale).**
- **Document n° 2 Espagne – Ordonnance du 3 juin 1998 prise en application du chapitre II du décret 1339/1987 (langue originale).**
- **Document n° 3 Espagne – Résolution du 12 septembre 2002 de la Direction générale des migrations, établissant les modalités de désignation des membres du Conseil général de l'émigration (langue originale).**
- **Document n° 4 Italie – Loi constitutionnelle n° 1 du 17 janvier 2000 modifiant l'article 48 de la Constitution et relative à l'institution de la circonscription « Étranger » pour l'exercice du droit de vote des citoyens italiens résidant à l'étranger (langue originale).**



- **Rapport de la Commission des migrations**, des réfugiés et de la démographie du Parlement européen « *Liens entre les Européens vivant à l'étranger et leur pays d'origine* ». 5 mars 1999 ;
- France : <http://www.assemblee-afe.fr/>;
- Grèce : <http://en.sae.gr/?id=12377>;
- Maroc : Dahir n° 1-07-208 du 10 Hija 1428 portant création du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger. (B.O. officiel n° 5602 du 7 février 2008).
- **Documents du travail du Sénat** , n° **LC 166 Novembre 2006**, Série Législation comparée, la Représentation Institutionnelle des citoyens expatriés.
- **Rapport d'information, Assemblée Nationale, Constitution du 4 octobre 1958**, 14 ème législature, N° 1214, Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 2 juillet 2013. *Fait en application de l'article 145 du Règlement*, Au nom de la mission d'information sur les immigrés âgés.
- **Statistiques 2011/2012 ministères des affaires étrangères tunisiens**



## Sources des textes recueillis pour la rédaction du rapport (auprès des TRE)

- Compte rendu des consultations organisées par les attachés sociaux durant l'année 2012
- Bilan du rapport des assises de l'immigration présentés au ministère des affaires sociales le 21 et 30 juin 2011
- Proposition des travaux de l'ATF (l'Association des Tunisiens de France)
- La représentation institutionnelle des expatriés : étude de droit comparé
- Propositions de compétences des tunisiens à l'étranger: Maitre Mokhtar Messaoud (Lyon).



**Travaux réalisés par Itidel Fadhloun Barboura, Chargée du projet pour le  
Conseil des Tunisiens à l'Étranger  
Aide et soutien de nombreux bénévoles indépendants sur 7  
circonscriptions consulaires différentes**

**Kaouther Toumi** : Dr. en Sciences de  
Gestion, Toulouse;

**Mohamed Wassef Othmani** : Ingénieur,  
Berlin;

**Mohamed Ghassen Ben Amor** : Ingénieur  
informatique, Karlsruhe;

**Foued Abid** : Ingénieur, Toulouse;

**Sami Charni** : Enseignant, Düsseldorf;

**Chajia Abid** : Gynécologue, Bonn;

**Mokhtar Messaoud** : Avocat, Lyon;

**Samia Bahloul** : Economiste, Paris;

**Amine Zrelli** : Manager, Belgique;

**Wejden Mejri** : Universitaire, Milano;

**Malek Ltaeif** : Manager, Canada;

**Slimane Sediri** : Technicien, Paris;

**Kaouther Ayari** : Ingénieur, Roanne;

**Taissir Saddi** : , Paris;

**Aymen Gatri** : Dr. Bonn;

**Riadh Aoun** : Ingénieur, Lyon;

**Hela Oueslati** : Ingénieur, Darmstadt.



# VII. Résumé de la consultation de la rencontre à Hammamet du 19 – 21.08.13



# Résumé de la consultation du 19, 20 et 21 aout 2013 à Hammamet pour le Projet du Conseil des Tunisiens à l'Étranger

Présenté par:

**Dr. Oubeid RAHMOUNI**

Chargé de mission auprès du Secrétaire d'Etat aux Migrations et aux Tunisiens à l'Etranger

Le 19, 20 et 21 aout 2013 à Hammamet



# Introduction

## ❖ Les principes directeurs de la consultation et l'approche suivie :

- Dans le cadre d'une approche participative, la consultation sur le CCTE a débuté en se basant sur un ensemble de principes: la transparence, la neutralité, l'objectivité, le consensus et l'indépendance politique.

## ❖ Le début de la consultation :

- La consultation a commencé effectivement le 09/07/2012 à l'occasion de la conférence nationale sur les associations. Elle a mis l'accent sur la création du conseil, son appellation, ses objectifs et sa composition.
- Elle a été suivie par un ensemble de réunions avec les associations des tunisiens à l'étranger, les compétences et les acteurs de la société civile depuis le mois d'octobre 2012.





# Les principaux axes de discussion

- ❖ Les discussions ont abouti à un ensemble d'avis et de propositions variés, divers et contradictoires dans certains cas.
- ❖ Cependant un consensus a été trouvé concernant l'importance des points suivants:
  - L'appellation du conseil.
  - Les objectifs.
  - Les fonctions.
  - La composition et la méthode du choix des membres.
  - Les outils et les méthodes du travail.



## 1. L'appellation du conseil :

- 8 propositions d'appellation ont été avancées liées essentiellement aux fonctions du conseil (aspect consultatif ou contraignant)

## 2. Les objectifs :

- Il y'a un accord sur les objectifs horizontaux principaux concernant la contribution de la diaspora dans le développement politique, économique, social et académique du pays. Par ailleurs, d'autres objectifs concernant particulièrement la diaspora ont découlé de la consultation, il s'agit de rendre le conseil leur porte-parole et le premier défenseur de leurs droits et intérêts.



### 3. Les fonctions :

La consultation a montré que la fonction du conseil peut avoir plusieurs aspects:

- Aspect de consultation: Il doit être consulté sur tout ce qui concerne la diaspora.
- Aspect de contrainte: Il permet à la diaspora de participer activement à la promotion de sa situation dans les pays d'accueil et de sa relation avec la Tunisie.
- Aspect de contrôle: Il peut superviser les rapports sur les sujets de la migration émis par les structures de contrôle.
- Aspect de perspective: Il peut réaliser des études dans le domaine de sa spécialité.
- Aspect de sensibilisation et d'encadrement:



#### 4. La composition et le choix des membres :

Les discussions se sont focalisées sur les points suivants:

➤ Les principes de la représentativité :

- ✓ Se baser sur le poids démographique après avoir réalisé un comptage précis de la diaspora.
- ✓ Prendre en compte les caractéristiques de chaque pays d'accueil et de ses résidents tunisiens.
- ✓ Garantir une représentativité de toutes les catégories de la diaspora.



➤ **Les modes de choix des représentants :**

les discussions ont abouti à 4 modes possibles:

- ✓ Deux tiers des représentants sont élus directement et un tiers est désigné parmi les compétences à l'étranger et les représentants des ministères des établissements publics concernés.
- ✓ Deux tiers des représentants sont élus directement et un tiers choisi parmi les compétences et approuvé par les associations en garantissant une représentativité des femmes et des jeunes à travers les quotas.
- ✓ Un tiers des représentants est désigné parmi les représentants des associations des tunisiens à l'étranger, un tiers parmi les compétences, les universitaires, les hommes d'affaires, les syndicalistes et les experts dans le domaine de la migration et le dernier tiers parmi les structures administratives concernées.
- ✓ Tous les membres sont élus.



## 5. Les outils et les méthodes de travail:

- L'organisation du conseil.
- La périodicité des réunions.
- Le financement du conseil: uniquement à travers le budget de l'état ou avec la participation de la diaspora. Instaurer le principe du volontariat pour les membres du conseil tout en assurant uniquement les frais de transport et d'hébergement.



# Abréviations

- ANC : Assemblée Nationale Constituante
- CCTE : Conseil Consultatif des Tunisiens à l'Étranger
- CDT : le Comité d'Orientation de Tunisiens
- CTE : Conseil des Tunisiens à l'Étranger
- EA : Equipe Administrative
- HCTE : Haut Conseil des Tunisiens à l'Étranger
- IRIE: L'Instance Régionale Indépendante pour les élections
- ISIE : l'Instance Supérieur Indépendante pour les élections
- OPAP : Opérateur d'appui au projet
- OTE : L'Office des Tunisiens à l'Etranger
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- PME-PMI : Petite et Moyenne Entreprise Petite et Moyenne Industrie
- PNUD : Programme Des Nations Unies Pour le Développement
- SI : Secrétariat à l'Immigration
- TRE : Tunisiens Résident à l'Etranger